

B. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE EN 2000

Le monde bancaire haïtien a subi de profonds changements sur le double plan des innovations technologiques et des marchés concurrentiels durant la deuxième moitié de la décennie 1990. Parallèlement, la persistance de la crise socio-politique, l'atonie de l'activité économique et l'accroissement des risques liés à l'affaiblissement de la capacité financière des ménages ont rendu l'environnement des affaires des banques plus incertain. En dépit de ce contexte mouvant et difficile, le système bancaire a connu une évolution favorable au cours de l'année 2000.

En effet, l'activité bancaire s'est inscrite en progression par rapport à l'exercice antérieur même s'il convient de remarquer qu'elle a été aussi favorisée par la dépréciation marquée de la gourde vis à vis du dollar ÉU en fin d'exercice. En outre, les bénéfices dégagés par l'industrie bancaire ont plus que doublé améliorant ainsi de manière significative les indicateurs de rentabilité.

La mise en place, par les banques, de plans de contingence appropriés et l'encadrement de la BRH leur ont permis d'effectuer sans difficultés le passage à l'an 2000. En sus des défis technologiques posés par cette échéance, les banques ont été contraintes, pour se moderniser et conserver leurs parts de marché, d'assurer une meilleure répartition géographique de l'offre de services bancaires et d'innover en offrant à leur clientèle une gamme de produits financiers plus diversifiée.

Sur le plan prudentiel, le dispositif de contrôle auquel sont soumises les banques s'est renforcé avec l'adoption de la circulaire n° 97 portant sur le ratio maximal entre les prêts en devises et les passifs de même nature, et le resserrement des ratios de suffisance de fonds propres en fin d'exercice. Finalement, la circulaire n° 95 sur la déclaration de provenance de fonds, autre élément nouveau du dispositif prudentiel, fait exigence aux établissements bancaires, aux agents de change et aux maisons de transfert de demander à leurs clients de documenter la provenance des fonds.

Le relèvement des taux de réserves obligatoires et le renforcement du contrôle prudentiel ont fait augmenter les besoins de liquidités des banques, mais la BRH a joué son rôle de prêteur en dernier ressort lorsque les demandes étaient justifiées. Tout en accordant beaucoup d'importance à l'occurrence des phénomènes d'aléa de moralité ou d'antisélection, la BRH a préféré investir dans le préventif pour éviter que les problèmes de liquidité ne se transforment en problèmes de solvabilité.



V. Le système bancaire: vue d'ensemble

Le système bancaire a connu, au cours de l'année 2000, une évolution positive, notamment, du point de vue des soldes intermédiaires de gestion, de la gestion de l'information et de l'assise financière. Toutefois, la tendance à la dégradation de l'environnement des affaires amorcée depuis les années 1990, en raison de la persistance de la crise socio-politique, de l'atonie de l'activité économique et de l'accroissement des risques liés à l'affaiblissement de la capacité financière des ménages et des entreprises, a continué d'alimenter les anticipations pessimistes des opérateurs économiques. Dans ce contexte, la BRH a pris un ensemble de mesures visant à minimiser l'impact de ces contraintes sur la sécurité et la santé du système bancaire.

L'évolution positive qu'a connue le système bancaire se reflète au niveau des points suivants:

- Sur le plan financier, le système bancaire a dégagé des résultats exceptionnels. En effet, le bénéfice net a progressé de 118,8 %, passant de 196,6 MG en 1999 à 430,2 MG en 2000. Le niveau atteint par le bénéfice net au cours de cette année repose sur un ensemble de faits:
 - ◆ l'appréciation (55,3 %, 296,2 MG) des Autres Revenus sous l'effet de l'amélioration significative des gains de change, découlant des opérations de change et de la réévaluation en monnaie locale des comptes monétaires exprimés en devises étrangère;
 - ◆ la progression de 343,4 MG (32,5 %) de la marge d'intermédiation provenant principalement de la croissance des revenus d'intérêt de 569,4 MG (32,4 %) contrebalancée partiellement par l'augmentation des charges de 226,0 MG (32,3 %) liées à la rémunération des ressources collectées auprès de la clientèle;
 - ◆ l'évolution plus modérée des frais d'exploitation (26,0 %, 319,5 MG) par rapport au produit net bancaire (40,2 %, 639,6 MG).

Les indicateurs de rendement et de rentabilité ont maintenu la tendance à la hausse amorcée en 1999. Le rendement de l'actif (ROA) s'est établi à 1,7 % contre 1,0 % en 1999 tandis que le retour sur les capitaux investis (ROE), bénéficiant aussi du renforcement de l'effet de levier, atteignait son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années, soit 32,8 %.

Le secteur bancaire a connu, également, un niveau d'activité élevé au cours de l'exercice. L'actif bancaire a progressé de 42,7 % passant de 21 097,1 MG à 30 109,2 MG. Ce résultat s'explique essentiellement par l'accroissement des actifs en devises convertis en gourdes dans la structure du bilan des banques commerciales suite à la forte dépréciation de la Gourde vis-à-vis du Dollar ÉU, particulièrement en fin d'exercice. L'encours des bons BRH s'est fortement contracté, passant d'un niveau de 3 099,6 MG au 30



septembre 1999 à 1 180,2 MG au 30 septembre 2000. L'évolution du portefeuille de prêts bruts a été tributaire de celle des prêts en devises convertis en gourdes qui ont accusé une progression de 65,0 % comparativement à 19,9 % pour les prêts en gourdes. Cependant en isolant l'effet taux de change, les prêts en devises ont reculé de 1,4 %.

L'assise financière des banques, même si elle ne s'est pas renforcée, s'est du moins stabilisée. Exprimé en pourcentage de l'actif, l'Avoir des actionnaires a subi un léger recul pour se situer à 5,1 %, un poids comparable à celui de 1999 (5,2 %). Toutefois, d'un point de vue prudentiel, les rapports de conformité sur la suffisance des fonds propres indiquent que, dans l'ensemble, le système bancaire dispose d'une meilleure assise financière. En effet, le ratio fonds propres sur actifs à risque s'est établi à 12,0 % au 30 septembre 2000 contre 9,4 % à la même date de l'exercice précédent.

- Sur le plan informatique, le système bancaire, avec l'encadrement de la BRH, a opéré sans encombre le passage à l'an 2000. Les actions mises en oeuvre par les banques en vue de faire face à cette échéance ont aussi occasionné, pour plusieurs d'entre elles, la modernisation de leur infrastructure informatique.
- Sur le plan institutionnel, les banques se sont montrées plus sensibles au problème international que représente le blanchiment de capitaux par le renforcement de leur structure de contrôle. La mise en application de la circulaire n° 95 sur la déclaration de provenance de fonds a incité davantage les instances dirigeantes des établissements bancaires à plus de vigilance afin qu'elles évitent que leurs organisations servent d'intermédiaires pour la réalisation d'opérations (transferts ou dépôts de fonds) d'origine criminelle.

Malgré certaines difficultés, l'année bancaire 2000 s'est, dans l'ensemble bien déroulée. Toutefois, la BRH, tout comme les établissements bancaires, demeure préoccupée par la détérioration de l'environnement des affaires. Dans un tel contexte, il faudra que les établissements bancaires se montrent prudents et vigilants en évitant d'accroître leur exposition aux risques et en renforçant davantage leur système de contrôle interne.



Tableau 2 Indicateurs financiers clés
(au 30 septembre ou pour l'exercice terminé le 30 septembre)

(en millions de gourdes)	2000	1999	1998	1997	1996
BILAN					
Actif	30 109,2	21 097,2	18 210,9	15 617,1	13 100,4
Bons BRH ¹	1 180,2	3 099,6	1 629,0	954,0	-
Prêts nets	11 888,2	8 546,4	7 963,4	6 936,7	5 010,9
Dépôts	25 006,4	18 196,5	15 348,4	13 036,2	10 652,7
Avoir des actionnaires	1 536,5	1 088,5	1 039,4	848,3	598,9
RÉSULTATS					
Revenus nets d'intérêts	1 400,0	1 056,6	1 021,3	790,8	543,9
Autres revenus	831,8	535,5	413,2	325,7	325,4
Dotation à la Provision pour Créances douteuses	146,9	106,3	144,4	38,1	35,8
Frais d'exploitation	1 549,0	1 229,5	1 124,6	842,9	652,2
Bénéfice net (perte nette)	430,2	196,7	95,6	203,4	146,4
(en pourcentage)					
STRUCTURE FINANCIÈRE					
Avoir des actionnaires en % de l'actif	5,10 %	5,16	5,71	5,43	4,57
Dépôts en % de l'actif	83,05 %	86,25	84,28	83,47	81,32
QUALITÉ DE L'ACTIF					
Prêts improductifs bruts en % des prêts bruts ²	6,76 %	7,93	8,59	4,87	4,74
Provisions pour créances douteuses en % des prêts improductifs bruts ²	62,57 %	62,31	56,23	79,50	95,84
Prêts improductifs nets en % de l'avoir des actionnaires ²	20,45 %	24,69	30,26	8,49	1,73
RENTABILITÉ					
Rendement de l'actif (ROA)	1,68 %	1,00	0,57	1,42	1,16
Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE)	32,78 %	18,48	10,15	28,11	25,91
Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêt	60,20 %	60,17	55,75	59,34	55,62
Rendement moyen des prêts	16,43 %	16,50	19,31	19,49	20,64
Rémunération moyenne des dépôts	4,28 %	4,17	5,71	4,57	4,35
Dépenses d'exploitation en % du produit net bancaire ³	69,41 %	77,22	78,40	75,49	75,02
Produit net bancaire par employé (en milliers de gourdes)	793,37	606,52	594,61	634,35	427,82
Nombre d'employés	2 989	2 659	2 591	2 234	2 032

1): La BRH a commencé à procéder à des opérations d'adjudication de Bons BRH en novembre 1996.

2): A partir du mois de mars 1998, les prêts improductifs désignent les prêts dont le principal et/ou les intérêts sont dus et impayés depuis 90 jours ou plus. Avant cette date, les prêts échus de 15 jours et plus étaient considérés comme tels.

3): Le ratio dépenses d'exploitation sur produit net bancaire (81,95 %) apparaissant au rapport annuel de l'exercice 1998 est surévalué étant donné qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions de 50,9 MG au niveau des dépenses d'exploitation contribuant ainsi à l'amplification de ces dernières. Le ratio révisé est de 78,4 %.

V.1 Le système bancaire

V.1.1 Établissements et environnement concurrentiel

Établissements

Au cours de l'exercice 1999-2000, le nombre de banques opérant dans le système est passé de douze (12) à treize (13) suite au démarrage, en novembre 1999, des activités de la Banque Haïtienne de Développement, une



nouvelle banque d'épargne et de logement. Au 30 septembre 2000, le système bancaire haïtien présente la configuration suivante: deux banques commerciales³² d'État, sept banques commerciales à capitaux privés haïtiens, deux succursales de banques étrangères et deux banques d'épargne et de logement³³ à capitaux privés haïtiens. Le tableau ci-dessous présente un répertoire des banques fonctionnant en Haïti, selon l'origine des capitaux et le type d'activité.

Tableau 3 Établissements bancaires fonctionnant en Haïti
(au 30 septembre 2000)

Banques commerciales d'État	Banque Nationale de Crédit (BNC)
	Banque Populaire Haïtienne (BPH)
Banques commerciales à capitaux privés haïtiens	Capital Bank
	Banque Industrielle et Commerciale d'Haïti (BICH)
	Banque de l'Union Haïtienne (BUH)
	Banque de Promotion Commerciale et Industrielle (Promobank)
	Société Caraïbienne de Banque (Socabank)
	Société Générale Haïtienne de Banque (Sogebank)
	Unibank
Succursales de banques commerciales étrangères	Bank of Nova Scotia (Scotiabank)
	Citibank N.A. (CBNA)
Banques d'épargne et de logement à capitaux privés haïtiens	Banque Haïtienne de Développement (BHD)
	Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement (Sogebel) ^a

^a La Sogebank détient une participation globale de 40 % dans le capital-actions de cette banque, soit une participation directe de 20 % et une participation indirecte de 20 % à travers la Sogefac, filiale à 100 % de la Sogebank.

Environnement concurrentiel

La tendance à la consolidation et au regroupement amorcée au cours de l'exercice précédent avec l'acquisition de la BIDC et de sa filiale, la BMH, par la Sogebank a semblé se confirmer. En effet, les dirigeants de la Socabank et ceux de la BUH ont entamé, au cours de l'exercice, des pourparlers en vue d'un rapprochement éventuel des deux banques par voie de fusion.

La concurrence à laquelle se livrent les banques pour la conquête de nouvelles parts de marché sur les villes de province s'est accentuée, traduisant ainsi la tendance à la dispersion géographique observée au cours de l'année précédente. Sur un total de quatorze (14) demandes d'ouverture de succursales agréées par la BRH, huit (8) portent sur des villes de province.

³² Le décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République d'Haïti définit les opérations de crédit à court, à moyen ou à long terme selon les prescriptions de la BRH.

³³ La loi du 28 août 1984 portant création et fonctionnement des banques d'épargne et de logement (BEL) définit ces dernières comme des établissements dont les activités principales consistent à mobiliser l'épargne privée et publique, nationale ou étrangère, en vue de l'octroi de prêts hypothécaires à moyen et long terme devant servir à l'acquisition, à la construction ou à la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial, industriel ou à caractère social.



Le nombre de succursales autorisées par la BRH s'est inscrit en légère hausse par rapport à l'année précédente. Ce nombre est passé de douze (12) en 1999 à quatorze (14) pour le présent exercice. Bien que l'évolution des dernières années ait favorisé un remodelage progressif du paysage bancaire en termes de répartition géographique, Port-au-Prince et les régions périphériques continuent de bénéficier d'une plus large couverture bancaire. En effet, environ 69,0 % (79) des succursales et agences de banques effectivement en opération sont localisées dans cette zone contre 31,0 % (35) disséminées dans les principales villes de province.

Tableau 4 Évolution du nombre de succursales autorisées par établissement bancaire

Etablissements	2000 Nombre de succursales et agences autorisées		1999 Nombre de succursales et agences autorisées		Variation	
	P-au-P & environs ¹	Villes de province	P-au-P & environs ¹	Villes de province	P-AU-P & environs ¹	Villes de province
BHD ²	1	0	0	0	+1	0
BICH	1	0	1	0	0	0
BNC	4	12	4	12	0	0
BPH	4	0	3	0	+1	0
BUH	5	7	5	7	0	0
Capitalbank	9	1	6	0	+3	+1
Citibank	3	0	3	0	0	0
Promobank	6	2	6	2	0	0
Scotiabank	3	0	3	0	0	0
Socabank	9	5	8	4	+1	+1
Sogebank	20	2	20	2	0	0
Sogebel	3	0	3	0	0	0
Unibank	17	7	15	3	+2	+4
TOTAL	85	36	77	30	+8	+6

¹: Englobe la ville de Port-au-Prince et les régions périphériques: Pétiion-ville, Laboule, Delmas, Carrefour, la Plaine du cul-de-sac et Croix-des-bouquets.

²: En réalité la BHD a reçu l'autorisation de fonctionnement au cours de l'exercice 98-99; cependant elle a démarré ses opérations au cours de l'exercice 99-00.

Le marché des dépôts a connu une activité intense dans un contexte marqué par la hausse des taux directeurs de la BRH et la montée de l'inflation. Le taux d'intérêt moyen mensuel sur les dépôts à terme en gourdes a enregistré une nette tendance à la hausse au cours de l'exercice s'établissant à 15,0 % à la fin de septembre 2000, contre 6,8 % à la fin de septembre 1999.

V.2 Structure du système bancaire

Depuis l'exercice précédent, on assiste à un accroissement des parts de marché des établissements les plus importants, comme en témoigne l'évolution des statistiques portant sur les éléments suivants:

- le poids des principaux établissements bancaires;
- le poids des différentes catégories d'établissements bancaires;
- l'indicateur de concentration Herfindhal-Hirschman;



Poids des principaux établissements bancaires

La concentration s'est accentuée sur l'ensemble des marchés considérés, en particulier au niveau des dépôts totaux et du portefeuille de crédit où le poids des trois premiers établissements s'est accru respectivement de 4,3 points et 4,1 points. Ce renforcement est imputable essentiellement à la progression des parts de marché de la Unibank et de la Socabank; la Sogebank accusant une érosion de ses parts à tous les niveaux.

Tableau 5 Poids des principaux établissements bancaires
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars EU
2000 (13 établissements)				
Les trois premiers établissements	55,0	54,9	57,3	66,0
Les cinq premiers établissements	71,7	73,3	72,8	82,1
Les huit premiers établissements	90,7	90,3	90,5	95,6
1999 (12 établissements)				
Les trois premiers établissements	51,5	50,8	53,0	63,8
Les cinq premiers établissements	70,4	67,6	70,9	81,6
Les huit premiers établissements	89,3	87,2	89,4	96,1
Variation 2000/1999				
Les trois premiers établissements	3,5	4,1	4,3	2,1
Les cinq premiers établissements	1,4	5,7	1,9	0,5
Les huit premiers établissements	1,4	3,2	1,1	-0,6

Poids des différentes catégories d'établissements bancaires

La part de l'actif total détenue par les banques commerciales privées a connu la plus forte progression (1,6 point) pour s'établir à 75,0% contre 73,4 % en 1999. Cette progression s'est effectuée au détriment de la part relative des banques d'État qui a accusé une forte contraction (-3,1 points). La position des banques commerciales privées s'est nettement renforcée au niveau du portefeuille de prêts et des dépôts mais s'est affaiblie au niveau des dépôts en dollar EU.

Tableau 6 Poids des différentes catégories d'établissements bancaires
(au 30 septembre)
(en pourcentage)

Catégories de banques	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars ÉU
2000				
7 Banques commerciales privées haïtiennes	75,0	75,5	77,0	84,6
2 Succursales des banques étrangères	12,6	14,8	11,1	10,8
2 Banques d'État	9,8	5,9	9,4	2,3
2 Banque d'épargne et de logement privée haïtienne	2,6	3,7	2,5	2,2
	100,0	100,0	100,0	100,0
1999				
7 Banques commerciales privées haïtiennes	73,4	73,0	74,4	85,0
2 Succursales des banques étrangères	11,3	14,2	11,5	11,2
2 Banques d'État	12,9	9,0	11,7	2,2
1 Banque d'épargne et de logement privée haïtienne	2,4	3,8	2,3	1,7
	100,0	100,0	100,0	100,0
1998				
8 Banques commerciales privées haïtiennes	69,2	66,2	71,1	81,2
2 Succursales des banques étrangères	10,2	13,4	10,3	11,4
2 Banques d'État	14,4	12,3	13,0	2,0
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	6,2	8,2	5,7	5,4
	100,0	100,0	100,0	100,0
1997				
8 Banques commerciales privées haïtiennes	66,7	66,8	68,6	82,7
2 Succursales des banques étrangères	10,8	11,9	10,7	10,7
2 Banques d'État	16,9	14,0	15,4	2,3
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	5,6%	7,3	5,3	4,3
	100,0	100,0	100,0	100,0
1996				
7 Banques commerciales privées haïtiennes	55,7	51,0	59,2	79,3
3 Succursales des banques étrangères	18,4	22,6	19,8	16,7
2 Banques d'État	20,7	18,0	16,4	2,0
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	5,2	8,4	4,6	2,0
	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales de banques étrangères ont, quant à elles, enregistré une performance mitigée, améliorant leurs parts de marché sur l'actif total et sur le portefeuille de prêts mais subissant une faible érosion de parts au niveau des dépôts.

En ce qui concerne les banques d'État, la tendance à la baisse de leurs parts de marché, amorcée depuis 1996, s'est poursuivie exception faite du marché des dépôts en dollars ÉU.

À l'exception du portefeuille de prêts, le poids des banques d'épargne et de logement (BEL) est en légère progression sur les différents marchés considérés, grâce, en partie, à l'augmentation de leur nombre au cours de l'exercice.



Indicateur de concentration Herfindhal-Hirschman

L'indice Herfindhal-Hirschman (HHI), présenté dans le tableau ci-dessous, confirme un renforcement du degré de concentration au niveau de l'actif et des dépôts totaux depuis 1998. Ce raffermissement de l'indice HHI, qui a porté dès 1999 sur l'ensemble des marchés considérés, s'est poursuivi au cours de l'année 2000. Il convient, toutefois, de noter que la progression de l'indice HHI s'effectue à un rythme décroissant même si l'on prévoit que la tendance au regroupement et à la consolidation qui traverse le système bancaire devrait favoriser son accroissement au cours des prochaines années.

Tableau 7 Indicateur de concentration Herfindhal-Hirschman³⁴
(au 30 septembre)

	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts EU
2000				
HHI	1 348,3	1 307,1	1 420,8	1 712,7
1999				
HHI	1 320,4	1 205,7	1 355,6	1 686,6
1998				
HHI	1 132,1	1 003,6	1 169,0	1 497,2
1997				
HHI	1 082,4	1 012,2	1 119,0	1 594,0
1996				
HHI	1 172,0	1 021,5	1 169,5	1 650,9

V.3 Distribution du crédit

La répartition du crédit par secteur d'activité au 30 septembre 2000 indique une légère diminution de la concentration du crédit au niveau des (3) trois secteurs les plus importants (Commerce de Gros et de Détail, Industries Manufacturières et Services). Toutefois, analysé sous l'angle de la distribution par tranche et par échéance, le portefeuille de prêts présente une plus forte concentration par rapport à l'exercice précédent.

Distribution de l'encours des prêts par secteur d'activité

La répartition du crédit par secteur d'activité indique que la part du crédit bancaire allouée aux trois secteurs d'activité les plus importants a enregistré une baisse de 0,6 point, passant de 69,1 % de l'encours global des prêts au 30 septembre 1999 à 68,5 % au 30 septembre 2000. La proportion des prêts totaux destinée au secteur

³⁴ HHI = Indicateur de concentration Herfindhal-Hirschman. Cet indicateur est donné par la somme du carré des différentes parts de marché des banques. Ses variations reflètent, selon le cas, un accroissement ou une diminution du degré de concentration. Une diminution de HHI traduit une plus faible concentration.



“Services et autres”, bien qu'accusant une légère diminution par rapport à l'exercice précédent, a été plus importante que celle attribuée au secteur “Immobilier résidentiel et commercial”. De ce fait, pour l'année 2000, cette dernière catégorie a été exclue – au profit du secteur “Services et autres” — du calcul visant à apprécier le poids des trois plus importants secteurs d'activité dans l'enveloppe globale de prêts.

Le secteur “ Commerce de gros et de détail ” a été, une fois de plus, le principal bénéficiaire de l'expansion du crédit au cours de cette année. La part des crédits allouée à ce secteur s'est établie à 36,5 % des crédits totaux, soit une hausse de 1,5 point par rapport à 1999. Les autres secteurs qui ont progressé au niveau de la structure des prêts totaux sont les suivants: “Transport, entrepôt et communication” (1,4 point), “Electricité, gaz et eau” (0,9 point) et “Prêts aux particuliers” (0,1 point). Les autres secteurs ont diminué en importance au niveau de la composition des prêts totaux. Par ailleurs, “ l'Immobilier résidentiel et commercial ”, en dépit d'une progression de 157,0 MG de son encours, a présenté le recul le plus prononcé, son poids étant passé de 14,3 % au 30 septembre 1999 à 12,2 % au 30 septembre 2000.

Tableau 8 Distribution de l'encours des prêts par secteur d'activité
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

Secteurs d'activité ¹	2000		1999	
	Montant ¹	%	Montant ¹	%
Commerce de Gros et Détail	4 707,2	36,5	3 464,8	35,0
Industries manufacturières	2 432,0	18,9	1 958,7	19,8
Services et autres	1 687,2	13,1	1 349,4	13,6
Immobilier résidentiel et commercial	1 572,4	12,2	1 415,4	14,3
Prêts aux particuliers	1 235,9	9,6	940,7	9,5
Transport, Entrepôt et Communication	619,4	4,8	339,3	3,4
Bâtiments et travaux publics	455,3	3,5	362,6	3,7
Électricité, Gaz et Eau	175,0	1,4	46,3	0,5
Agriculture, Sylviculture et Pêche	17,0	0,1	17,7	0,2
Total	12 901,4	100,0	9 894,9	100,0

¹ Comprend aussi des engagements hors-bilan. N'inclut pas les données de la BHD.

Distribution de l'encours des prêts par tranche

Cette section porte sur les prêts dont l'encours global est supérieur à 75 000 gourdes au 30 septembre 2000. Elle fait ressortir le taux de concentration par tranche d'emprunteurs pour la population considérée. S'établissant à 11 800 MG, l'encours de ces prêts représentait 95,2 % des prêts bruts totaux du système bancaire contre 92,1 % au 30 septembre 1999.

Le nombre d'emprunteurs dont l'encours individuel de prêts est supérieur à 5 MG a augmenté de manière significative pour s'établir à 483 contre 361 en 1999, soit une augmentation de 34,0 % par rapport à l'exercice précédent. Après s'être stabilisée à 6,0 % au cours des trois dernières années, la proportion d'emprunteurs



appartenant à cette catégorie (5 MG et plus) a représenté une part plus importante du nombre total d'emprunteurs (8,0 %). Le montant des prêts dont l'encours se situe dans cette tranche se chiffrait à 8 333,5 MG au 30 septembre 2000, soit plus de 70,0 % de l'encours global des prêts considérés contre 61,0 % au 30 septembre 1999.

Exprimé en pourcentage du total, l'encours de toutes les autres tranches de prêts s'est contracté en moyenne d'un point et demi par rapport à l'année 1999. Dans le même temps, la catégorie des 5 MG et plus a gagné plus de 9 points de pourcentage comme l'indique le tableau suivant :



Tableau 9 Distribution de l'encours des prêts par tranche
(au 30 septembre)

Tranches de prêts	Nombre d'emprunteurs	Nombre d'emprunteurs, en %	Encours des prêts, en millions de gourdes	Encours des prêts, en %
2000				
75 000 à 249 999	2 954	46	387,9	3
250 000 à 499 999	1 133	18	409,9	4
500 000 à 999 999	833	13	597,1	5
1 000 000 à 2 499 999	681	11	1 059,6	9
2 500 000 à 4 999 999	297	5	1 034,8	9
5 000 000 ou plus	483	8	8 333,5	70
Total	6 381	100	11 822,7	100
1999				
75 000 à 249 999	2937	49	390,4	5
250 000 à 499 999	1107	18	392,1	5
500 000 à 999 999	715	12	515,6	6
1 000 000 à 2 499 999	618	10	957,6	12
2 500 000 à 4 999 999	260	4	928,8	11
5 000 000 ou plus	361	6	5 098,0	61
Total	5998	100	8 282,5	100
1998				
75 000 à 249 999	2 448	46	346,6	5
250 000 à 499 999	1 017	19	357,3	5
500 000 à 999 999	736	14	523,6	7
1 000 000 à 2 499 999	564	10	882,7	11
2 500 000 à 4 999 999	244	5	850,4	11
5 000 000 ou plus	334	6	4 645,2	61
Total	5 343	100	7 605,8	100
1997				
75 000 à 249 999	2 031	48	294,4	5
250 000 à 499 999	812	19	287,7	5
500 000 à 999 999	528	12	370,9	7
1 000 000 à 2 499 999	409	10	632,1	12
2 500 000 à 4 999 999	209	5	710,4	13
5 000 000 ou plus	242	6	3 224,8	58
Total	4 231	100	5 520,3	100
1996				
75 000 à 249 999	1 254	49	179,0	4
250 000 à 499 999	527	20	185,3	5
500 000 à 999 999	321	12	226,0	5
1 000 000 à 2 499 999	257	10	402,6	10
2 500 000 à 4 999 999	100	4	355,1	9
5 000 000 ou plus	137	5	2 724,0	67
Total	2 596	100	4 072,0	100

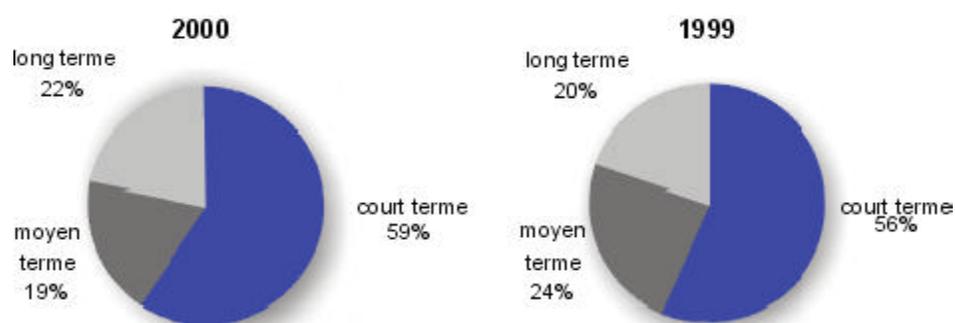
Répartition de l'encours des prêts par échéance et par nombre d'emprunteurs

Au 30 septembre 2000, sur une enveloppe globale de 11 800 MG (données portant sur les prêts dont l'encours est supérieur à 75 000 gourdes) le système bancaire a consenti 6 900 MG de prêts à court terme à 1 980 emprunteurs, 2 300 MG de prêts à moyen terme à 2 329 emprunteurs et 2 600 MG de prêts à long terme à 2 072 emprunteurs. Cette allocation se différencie de celle de l'année antérieure surtout au niveau des prêts à moyen



terme dont la proportion a diminué de 5 points au profit principalement des prêts à court terme qui ont vu leur part passer à 59,0 % contre 56,0 % en 1999. Les prêts à long terme ont aussi progressé de deux points dans la structure des prêts totaux pour se situer à 22,0 % au 30 septembre 2000. La distribution des prêts est très concentrée, 8 % de la population totale d'emprunteurs détient 70 % de l'encours total des prêts tandis que la majorité des emprunteurs représentant 46 % de la population ne dispose que de 3 % de l'encours total des prêts.

Graphique 19 Répartition de l'encours des prêts par échéance (prêts de 75 000 gourdes ou plus)
(au 30 septembre)



V.4 Parts de Marché Individuelles

La classification des banques selon l'actif indique une progression importante de la Citibank (CBNA) qui, de la septième position en 1999 (avec 6,89 % de parts de marché), est passée à la quatrième place (avec 8,66 % de parts de marché). De son côté, la Banque Nationale de Crédit continue de perdre des parts de marché, passant de la cinquième à la sixième place. Bien que la Sogebank ait conservé la première place, ses parts de marché ont diminué d'environ deux points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

S'agissant des prêts bruts, les trois premières banques du système sont par ordre d'importance la Socabank, la Sogebank et la Unibank. La Socabank, ayant enregistré une progression significative de parts de marché (18,84 % contre 14,07 % en 1999), s'est positionnée en première place. Elle devance ainsi la Sogebank (18,32 %) et la Unibank (17,74 %) dont les dépôts et l'actif sont plus importants. La Sogebel a gagné des parts de marché au niveau des prêts bruts pour se situer en neuvième position, surclassant ainsi la BNC.

Au niveau des dépôts totaux, la Sogebank, la Unibank et la Socabank ont conservé leur position respective. La CBNA a gagné des parts de marché au niveau des dépôts totaux pour se situer en cinquième position, devançant ainsi la BNC et la Promobank. La Capital Bank a progressé d'un rang.



Le classement des banques au niveau des dépôts en dollars É.U n'a pas accusé de changement significatif au cours de l'année 2000. À l'exception de la Sogebel, de la Scotiabank et de la BICH, les autres banques du système ont conservé leur classement de l'année antérieure.

Tableau 10 Parts de marché et rang / actif total et portefeuille de prêts bruts
(au 30 septembre)

Établissements	Actif Total						Prêts Bruts					
	2000		1999		1998		2000		1999		1998	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Sogebank	22,52	1	24,54	1	20,50	1	18,32	2	19,73	1	15,47	1
Unibank	19,55	2	16,12	2	15,64	2	17,74	3	17,03	2	15,09	2
Socabank	12,93	3	10,87	3	8,24	5	18,82	1	14,07	3	10,39	3
CBNA	8,66	4	6,89	7	6,07	8	10,30	4	8,54	4	8,10	7
BUH	8,08	5	9,81	4	9,91	4	6,87	6	8,20	6	8,37	6
BNC	7,08	6	9,03	5	10,20	3	3,30	10	5,30	9	8,82	5
Promobank	7,03	7	7,15	6	7,32	6	8,15	5	8,23	5	9,24	4
Capitalbank	4,86	8	4,88	8	3,78	11	5,58	7	5,72	7	4,56	10
Scotiabank	3,95	9	4,36	9	4,15	10	4,54	8	5,63	8	5,27	9
BPH	2,72	10	3,89	10	4,16	9	2,65	11	3,71	11	3,45	12
Sogebel	2,27	11	2,41	11	2,44	12	3,62	9	3,81	10	3,63	11
BHD ¹	0,32	12	-	-	-	-	0,08	12	-	-	-	-
BICH	0,04	13	0,05	12	0,06	14	0,03	13	0,04	12	0,04	14
BIDC ²	-	-	-	13	7,21	7	-	-	-	-	7,47	8
BMH ²	-	-	-	14	0,33	13	-	-	-	-	0,09	13
	100		100		100		100		100		100	

1: La BHD a démarré ses opérations en novembre 1999.

2: Cette banque a été absorbée par la Sogebank en juin 1999.

Tableau 11 Parts de marché et rang sous le rapport des dépôts totaux et des dépôts en dollars ÉU
(au 30 septembre)

Établissements	Dépôts totaux						Dépôts en dollars ÉU					
	2000		1999		1998		2000		1999		1998	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Sogebank	23,99	1	25,13	1	21,21	1	22,55	2	23,21	2	19,89	2
Unibank	20,59	2	16,81	2	16,46	2	26,92	1	26,34	1	25,21	1
Socabank	12,67	3	11,09	3	8,72	5	16,50	3	14,28	3	12,73	3
BUH	8,71	4	10,00	4	10,29	3	5,98	6	7,59	6	8,93	6
CBNA	6,84	5	6,62	7	5,70	8	8,90	4	9,32	4	9,52	4
BNC	6,69	6	7,91	5	8,90	4	1,08	11	1,06	11	0,85	12
Promobank	6,33	7	6,98	6	7,28	6	7,22	5	8,43	5	9,18	5
Promobank	4,72	8	4,41	9	3,37	11	5,44	7	5,14	7	3,91	8
Capitabank	4,30	9	4,86	8	4,59	9	1,94	9	1,84	8	1,91	9
Scotiabank	2,67	10	3,83	10	4,08	10	1,24	10	1,15	10	1,11	11
BPH	2,35	11	2,34	11	2,31	12	2,06	8	1,65	9	1,49	10
Sogebel	0,12	12	-	-	-	-	0,18	12	-	-	-	-
BHD ¹	0,02	13	0,02	12	0,03	14	0,00	13	0,00	12	0,00	14
BICH	-	-	-	-	6,86	7	-	-	-	13	5,11	7
BIDC ²	-	-	-	-	0,20	13	-	-	-	14	0,17	13
BMH ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100		100		100		100		100		100	

1: La BHD a démarré ses opérations en novembre 1999.

2: Cette banque a été absorbée par la Sogebank en juin 1999.



VI. Les Activités et Résultats du Système Bancaire

VI.1 Activités Bancaires

Évolution de l'activité globale

Au cours de l'année 2000, les établissements bancaires ont encore subi les soubresauts d'une conjoncture économique instable caractérisée notamment par le comportement erratique, particulièrement en fin d'exercice, du taux de change et par la tendance à la hausse de l'indice des prix à la consommation. En outre, ils ont dû s'adapter avec les mesures prises par la BRH qui, face à l'évolution des agrégats macroéconomiques, a été amenée à resserrer les conditions monétaires. Dans le cadre de cette politique, la BRH a procédé au relèvement, à trois reprises, des taux de réserves obligatoires, au changement de la méthode de constitution de ces réserves et à l'ajustement à la hausse des taux d'intérêt sur les bons BRH. La tendance à la consolidation, amorcée en 1999, s'est poursuivie au cours de cette année suite aux discussions engagées par les instances dirigeantes de la BUH et de la Socabank sur un éventuel rapprochement des deux institutions par voie de fusion. Corollaire de la dépréciation du taux de change au cours du dernier trimestre de l'exercice, l'actif des banques, constitué à 41,7 % par des éléments libellés en devises convertis en gourdes, a subi une forte variation par rapport à l'année précédente. Il en est de même des gains de change qui ont progressé de 152,3 % améliorant ainsi de manière significative les résultats du système.

Évolution du bilan

De 21 097,2 MG au 30 septembre 1999, l'actif total a atteint 30 109,2 MG à la fin de septembre 2000, soit une augmentation de 42,7 %, la plus forte depuis les cinq dernières années. Une telle croissance de l'actif des banques est en grande partie attribuable à la forte hausse du taux de change de la gourde par rapport au dollar ÉU. Ainsi, la réévaluation des comptes en devises libellés en gourdes représentant plus de 40,0 % de l'actif a contribué au gonflement de ce dernier.



Tableau 12 Bilan du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	2000	1999	1998	1997	1996
Disponibilités	11 196,5	5 911,7	5 810,7	5 054,9	6 354,7
Bons BRH	1 180,2	3 099,6	1 629,0	954,0	-
Autres placements	2 999,2	1 369,2	1 066,9	1 060,3	512,8
Prêts nets	11 888,2	8 546,4	7 963,4	6 936,7	5 010,9
Immobilisations nettes	1 504,2	1 207,8	1 021,3	827,1	636,4
Autres actifs	1 340,8	962,5	719,6	784,1	585,6
Actif total	30 109,2	21 097,2	18 210,9	15 617,1	13 100,4
Dépôts	25 006,4	18 196,5	15 348,4	13 036,2	10 652,7
Obligations à vue	1 755,2	1 259,2	1 249,9	1 092,6	1 454,6
Obligations à terme	1 138,3	333,1	304,9	336,0	246,7
Autres passifs	672,7	219,9	268,3	304,0	147,5
Passif total	28 572,7	20 008,7	17 171,5	14 768,8	12 501,5
Avoir des actionnaires	1 536,5	1 088,5	1 039,4	848,3	598,9
Passif et avoir des actionnaires	30 109,2	21 097,2	18 210,9	15 617,1	13 100,4

À l'exception de l'actif des banques commerciales d'État qui a accusé une croissance modérée (8,3 %), celui des autres catégories de banques a enregistré une progression significative par rapport à 1999. En effet, l'actif des banques commerciales privées a augmenté de 45,8 %, celui des succursales de banques étrangères de 60,0 % et celui des Banques d'épargne et de logement de 52,8 %.

Tableau 13 Taux de variation des postes du bilan du système bancaire
(au 30 septembre)

	Variation 00/99	Variation 99/98	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95
Disponibilités	89,4 %	1,7 %	15,0 %	-20,5 %	0,6 %
Bons BRH	-61,9 %	90,3 %	70,8 %	100,0 %	-
Autres placements	119,1 %	28,3 %	0,6 %	106,8 %	6,0 %
Prêts nets	39,1 %	7,3 %	14,8 %	38,4 %	21,4 %
Immobilisations nettes	24,5 %	18,3 %	23,5 %	30,0 %	55,5 %
Autres actifs	39,3 %	33,7 %	-8,2 %	33,9 %	-16,9 %
Actif total	42,7 %	15,8 %	16,6 %	19,2 %	8,7 %
Dépôts	37,4 %	18,6 %	17,7 %	22,4 %	14,4 %
Obligations à vue	39,4 %	0,7 %	14,4 %	-24,9 %	-5,7 %
Obligations à terme	241,7 %	9,2 %	-9,2 %	36,2 %	-38,4 %
Autres passifs	206,0 %	-18,0 %	-11,8 %	106,1 %	-43,8 %
Passif total	42,8 %	16,5 %	16,3 %	18,1 %	8,5 %
Avoir des actionnaires	41,2 %	4,7 %	22,5 %	41,6 %	12,8 %
Passif et avoir des actionnaires	42,7 %	15,8 %	16,6 %	19,2 %	8,7 %

L'encours des Bons BRH a diminué de 61,9 %, passant de 3 099,6 MG à 1 180,2 MG, à cause de la hausse des coefficients de réserves obligatoires, et malgré l'ajustement à la hausse des taux d'intérêt sur les bons dont la moyenne pour l'année s'est située à 11,0 %, 12,7 % et 21,5 %, respectivement pour les bons à échéance de 7 jours, 28 jours et 91 jours.



Le poste "Autres placements" a connu une croissance de 119,1 % occasionnée par la décision prise par certaines banques d'augmenter leurs investissements dans des instruments libellés en devises qui ont d'ailleurs subi un accroissement de 48,1%. Ainsi, sous l'effet de l'envolée du taux de change de la gourde par rapport au dollar ÉU en fin d'exercice, les placements en devises convertis en gourdes se sont accrus de 147,6 % par rapport à 79,8 % pour ceux en gourdes. Affecté également par l'augmentation du taux de change en fin de période, l'encours des prêts bruts a enregistré une forte progression, soit 38,1 % contre 7,4 % en 1999.

Les dépôts ont enregistré une croissance de 37,4% au cours de l'exercice, la plus forte depuis les cinq dernières années. Cette importante augmentation est la résultante de la hausse de 13,9 % des dépôts en dollars ÉU dont l'équivalent en monnaie locale a été fortement amplifié par *l'effet taux de change*.

Après le ralentissement de son taux de croissance au cours des deux dernières années, l'avoir des actionnaires a connu une hausse soutenue de 40,3 % (448,0 MG) au cours de l'exercice. Cette évolution n'a cependant pas induit une amélioration de la couverture des actifs en terme de fonds propres étant donné que ceux-ci ont crû plus modérément que les actifs (42,7 %).

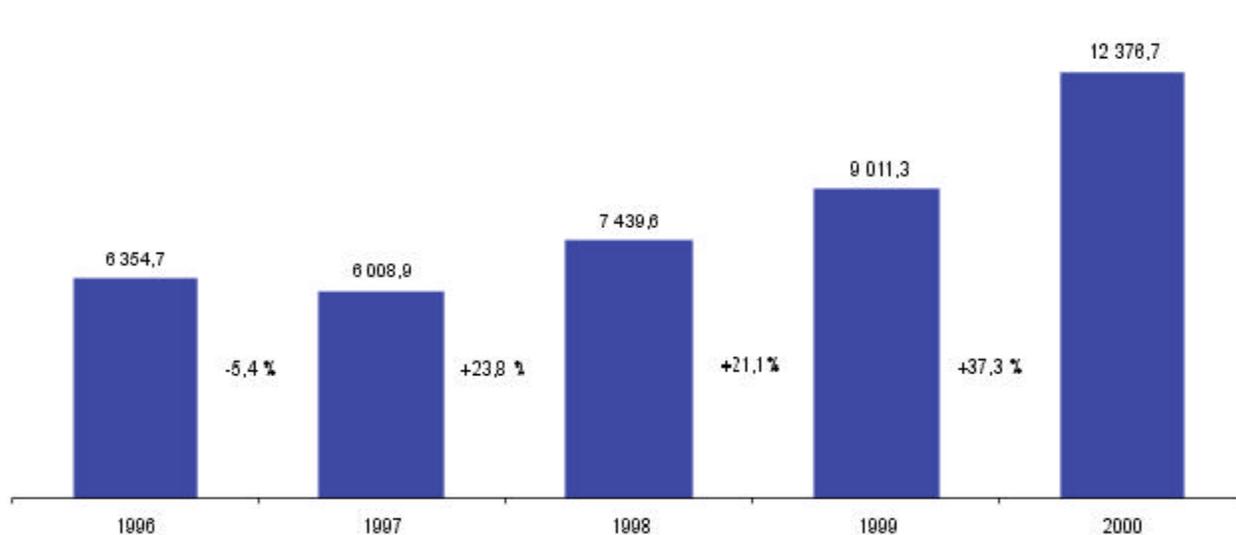
Tableau 14 Composition des postes du bilan du système bancaire
(au 30 septembre)

	2000	1999	1998	1997	1996
Disponibilités	37,1 %	28,0 %	31,8 %	32,4 %	48,5 %
Bons BRH	3,9 %	14,7 %	9,0 %	6,1 %	-
Autres placements	10,0 %	6,5 %	5,9 %	6,8 %	3,9 %
Prêts nets	39,5 %	40,5 %	43,7 %	44,4 %	38,2 %
Immobilisations nettes	5,0 %	5,7 %	5,6 %	5,3 %	4,9 %
Autres actifs	4,5 %	4,6 %	4,0 %	5,0 %	4,5 %
Actif total	100,0 %				
Dépôts	83,1 %	86,2 %	84,3 %	83,5 %	81,3 %
Obligations à vue	5,8 %	6,0 %	6,9 %	7,0 %	11,1 %
Obligations à terme	3,8 %	1,6 %	1,6 %	2,2 %	1,9 %
Autres passifs	2,2 %	1,0 %	1,5 %	1,9 %	1,1 %
Passif total	94,9 %	94,8 %	94,3 %	94,6 %	95,4 %
Avoir des actionnaires	5,1 %	5,2 %	5,7 %	5,4 %	4,6 %
Passif et avoir des actionnaires	100,0 %				

Des changements remarquables se sont opérés au niveau de la composition du bilan. En effet, les Disponibilités dont la part relative, dans la structure de l'actif, se situait à 28,0 % au 30 septembre 1999, ont représenté 37,2 % de l'actif total au 30 septembre 2000, soit une progression d'environ 9 points de pourcentage. De même, les "Autres Placements" sont passés de 6,5 % de l'actif en 1999 à 10,0 % en 2000. L'augmentation en proportion de ces deux postes s'est réalisée au détriment des Bons BRH dont le poids s'est amenuisé considérablement pour se situer à 3,9 % de l'actif total contre 14,7 % en 1999.

Liquidités

Graphique 20 Liquidités du système bancaire
(au 30 septembre)
(en MG)



Les liquidités du système ont atteint 12 376,7 MG, soit une augmentation de 37,3 % par rapport à 1999, la plus importante depuis les cinq dernières années. Cette évolution est attribuable essentiellement à la variation positive de 89,4 % des Disponibilités, laquelle a été favorisée, dans une certaine mesure, par la décision prise par la BRH de relever, à trois reprises, les taux de réserves obligatoires au cours de l'année. L'encours des bons BRH a par contre reculé de 61,9 %.

Tableau 15 Composition des liquidités du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes et en pourcentage)

	2000		1999		1998		1997		1996	
Encaisse	1 552,3	12,5	1 059,5	11,8	961,2	12,9	882,5	14,7	1 045,0	16,4
Avoirs à la BRH	6 504,9	52,6	3 271,7	36,3	3 289,3	44,2	2 619,1	43,6	3 346,3	52,7
Avoirs à l'étranger	2 482,4	20,1	872,1	9,7	904,6	12,2	872,2	14,5	1 315,4	20,7
Avoirs dans bques locales	91,3	0,7	240,3	2,7	230,3	3,1	267,3	4,4	399,3	6,3
Autres	565,6	4,6	468,1	5,2	425,2	5,7	413,9	6,9	248,7	3,9
Disponibilités	11 196,5	90,5	5 911,7	65,6	5 810,6	78,1	5 054,9	84,1	6 354,7	100
Bons BRH	1 180,2	9,5	3 099,6	34,4	1 629,0	21,9	954,0	15,9	-	-
Liquidités	12 376,7	100	9 011,3	100	7 439,6	100	6 008,9	100	6 354,7	100

Le poids des "Disponibilités" a augmenté, au cours de l'année, dans la composition des liquidités. D'une proportion de 65,6 % dans les liquidités au 30 septembre 1999, elles sont passées à 90,5 % au 30 septembre 2000, au détriment des bons BRH qui sont passés de 34,4 % à 9,5 %.



Tableau 16 Liquidités du système bancaire, en pourcentage de l'actif total
(au 30 septembre)
(en pourcentage de l'actif total)

	2000	1999	1998	1997	1996
Disponibilités	37,2	28,0	31,9	32,4	48,5
Bons BRH	3,9	14,7	9,0	6,1	-
Liquidités totales, en % de l'actif total	41,1	42,7	40,9	38,5	48,5

Les liquidités en pourcentage de l'actif ont reculé de 1,5 point par rapport à 1999, mais se situent au-dessus du niveau de 1998 (40,9 %). Il convient de signaler que les Bons BRH sont passés de 14,7 % de l'actif à 3,9 % en 2000 alors que les Disponibilités en ont représenté 37,2 % contre 28,0 % en 1999.

Opérations interbancaires

Les opérations interbancaires se sont intensifiées particulièrement à la fin de l'année fiscale 2000 au cours de laquelle la BRH, dans le cadre de la politique monétaire, a procédé au troisième relèvement des taux de réserves obligatoires pour l'exercice. Les prêts et les emprunts interbancaires ont totalisé 355,5 MG, ce qui représente une augmentation de 2 991,3 % par rapport à 1999. La moyenne annuelle des opérations interbancaires a atteint 122,3 MG, soit une augmentation de 395,6 % par rapport à celle de 1999 (24,7 MG).

Tableau 17 Position nette interbancaire du système bancaire
(en MG)

	Au 30/9/00	Au 30/9/99	Variation au 30/9/99	Moyenne mensuelle 2000	Moyenne mensuelle 1999	Variation 00/99
Prêts	355,5	11,5	2991,3 %	122,3	24,7	395,6 %
Emprunts	355,5	11,5	2991,3 %	122,3	24,7	395,6 %

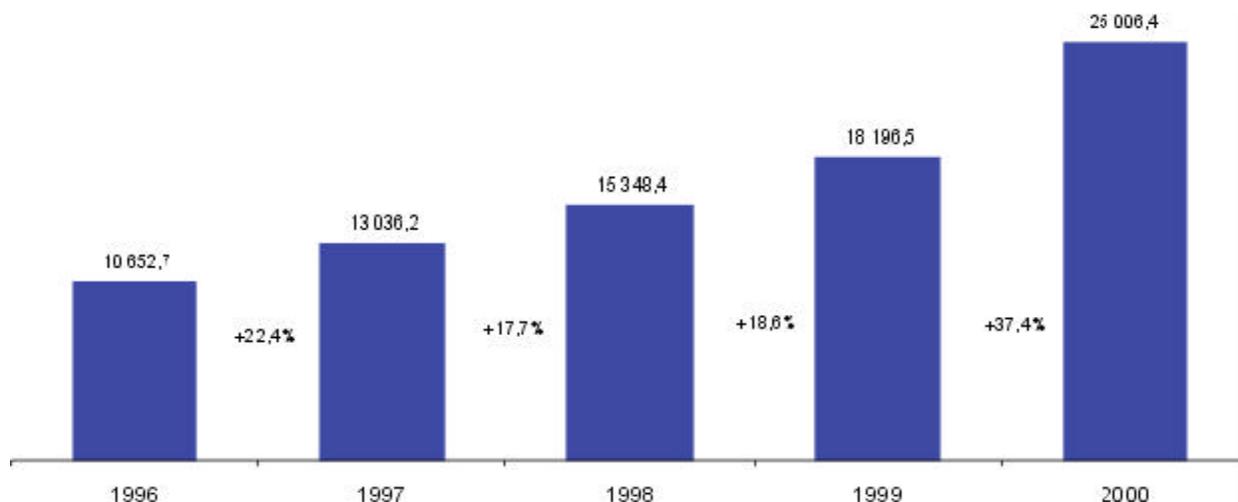
Opérations avec la clientèle

Ressources

Les dépôts ont enregistré leur plus forte croissance depuis les cinq dernières années, passant de 18 196,5 MG à 25 006,4 MG (+37,4 %).



Graphique 21 Croissance des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en MG)



Les trois catégories de dépôts ont varié positivement mais dans des proportions différentes. En effet, les dépôts à vue, qui avaient enregistré en 1999 une variation de 20,3 %, ont augmenté de 28,1 %, passant de 4 560,7 MG à 5 842,4 MG. Les dépôts d'épargne, en hausse de 29,2 % par rapport à 1999, ont atteint 10 005,0 MG contre 7 746,8 MG en 1999. La plus forte variation a été enregistrée au niveau des dépôts à terme qui sont passés de 5 888,9 MG en 1999 à 9 158,2 MG en 2000, soit une augmentation de 55,5 %.

Tableau 18 Croissance des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)

Catégorie	Variation 00/99	Variation 99/98	Variation 98/97	Variation 97/96
Dépôts à vue	28,1 %	20,3 %	12,4 %	11,6 %
Dépôts d'épargne	29,2 %	19,6 %	7,8 %	14,1 %
Dépôts à terme	55,5 %	15,9 %	39,0 %	54,5 %
	37,4 %	18,6 %	17,7 %	22,4 %

La proportion des dépôts à terme dans les dépôts totaux s'est accrue tandis que celle des dépôts à vue et d'épargne s'est repliée. De 32,0 % des dépôts totaux en 1999, les dépôts à terme ont représenté 37,0 % en 2000 tandis que les dépôts à vue et d'épargne ont respectivement représenté 23,0 % et 40,0 % contre 25,0 % et 43 % en 1999. L'accroissement de l'importance des dépôts à terme dans la structure des dépôts s'est réalisé à la faveur de taux d'intérêt plus rémunérateurs offerts sur ces types de dépôts.



Tableau 19 Composition des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en MG)

Catégorie	2000		1999		1998		1997		1996	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépôts à vue	5 842,4	23 %	4 560,7	25 %	3 791,2	25 %	3 373,1	26 %	3 021,4	28 %
Dépôts d'épargne	10 005,0	40 %	7 746,8	43 %	6 477,2	42 %	6 008,0	46 %	5 265,3	50 %
Dépôts à terme	9 159,0	37%	5 888,9	32 %	5 080,0	33 %	3 655,1	28 %	2 366,0	22 %
	25 006,4	100%	18 196,5	100%	15 348,4	100 %	13 036,2	100 %	10 652,7	100 %

La tendance à la dollarisation du système bancaire s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000. Les dépôts à vue sont passés de 76,8 millions de dollars É.U à 90,0 millions de dollars ÉU, alors que les dépôts d'épargne et à terme ont atteint respectivement 128,7 et 167,2 millions de dollars ÉU en 2000 contre respectivement 127,5 et 134,4 millions de dollars ÉU en 1999.

Tableau 20 Progression des dépôts en dollars ÉU du système bancaire
(au 30 septembre)

Catégorie de dépôts	2000				1999			
	Dépôts Dollars ÉU	Dépôts dollars ÉU convertis ¹	Dépôts Totaux	Dépôts Dollars Convertis/ Dépôts totaux	Dépôts dollars ÉU	Dépôts Dollars ÉU Convertis ¹	Dépôts Totaux	% dépôts dollars convertis/ dépôts totaux
À vue	90,0	2 548,9	5 842,4	43,6 %	76,8	1 301,5	4 560,7	28,5 %
D'épargne	128,7	3 647,4	10 005,0	36,5 %	127,5	2 159,9	7 746,8	27,9 %
À terme	167,2	4 737,7	9 159,0	51,7 %	134,4	2 277,5	5 888,9	38,7 %
	385,9	10 934,0	25 006,4	43,7 %	338,8	5 738,9	18 196,5	31,5 %

¹ Les taux de conversion étaient de 28,3337 et 16,9411 au 30 septembre 2000 et 1999 respectivement.

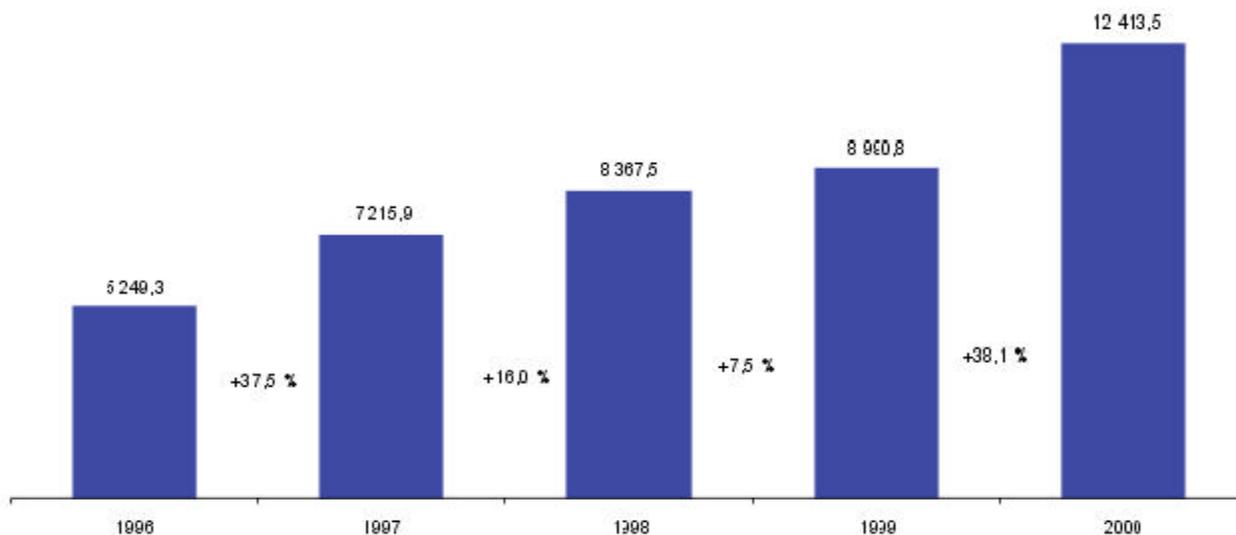
Par ailleurs, il convient de signaler que les dépôts dollars convertis ont représenté 43,7% des dépôts totaux au 30 septembre 2000 contre 31,5 % en 1999. La progression des dépôts convertis dans la composition des dépôts totaux s'explique par leur croissance plus soutenue (90,5 %) que celle des dépôts en gourdes (13,0 %). Cette croissance exceptionnelle est essentiellement attribuable à la hausse de 67,2 % du taux de référence que les banques utilisent pour la conversion en gourdes de leurs actifs et engagements en dollar ÉU.

Emplois

Au cours de l'année 2000, on a enregistré un essor considérable de l'encours des prêts bruts. D'un niveau de 8 990,8 MG en 1999, il est passé à 12 413,5 MG, soit une augmentation de 38,1 %. La raison majeure expliquant cette augmentation est la hausse du taux de change, étant donné que les prêts bruts en gourdes ont seulement crû de 19,9 % alors que les prêts bruts en dollars ÉU (i.e. non convertis en gourdes) ont replié de 1,4 %.



Graphique 22 Portefeuille de prêts bruts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en MG et en taux de croissance)



Opérations sur titres³⁵

Bons BRH

Les Bons BRH ont subi une importante baisse au cours de l'exercice 2000. D'un encours de 3 099,6 MG en 1999, les Bons BRH ont diminué de 61,9 % atteignant ainsi 1 180,2 MG, un niveau avoisinant celui de l'exercice 1997 au début duquel ils ont été introduits sur le marché.

Autres Placements

Le poste "Autres Placements" a connu une variation positive de 119,1 %, passant de 1 369,2 MG à 2 999,2 MG. Cette augmentation résulte de la forte croissance des placements en devises converties en gourdes (147,6 %) soutenue par la progression plus modérée des placements en gourdes (79,8 %). Ainsi, la composition des placements a changé au cours de l'exercice 2000. De 57,8 % du total au 30 septembre 1999, les placements en devises converties ont atteint 65,4 % au 30 septembre 2000.

Opérations de change

Les établissements bancaires interviennent sur le marché des changes tant pour satisfaire les besoins de leurs clients que pour effectuer des transactions pour leur propre compte.

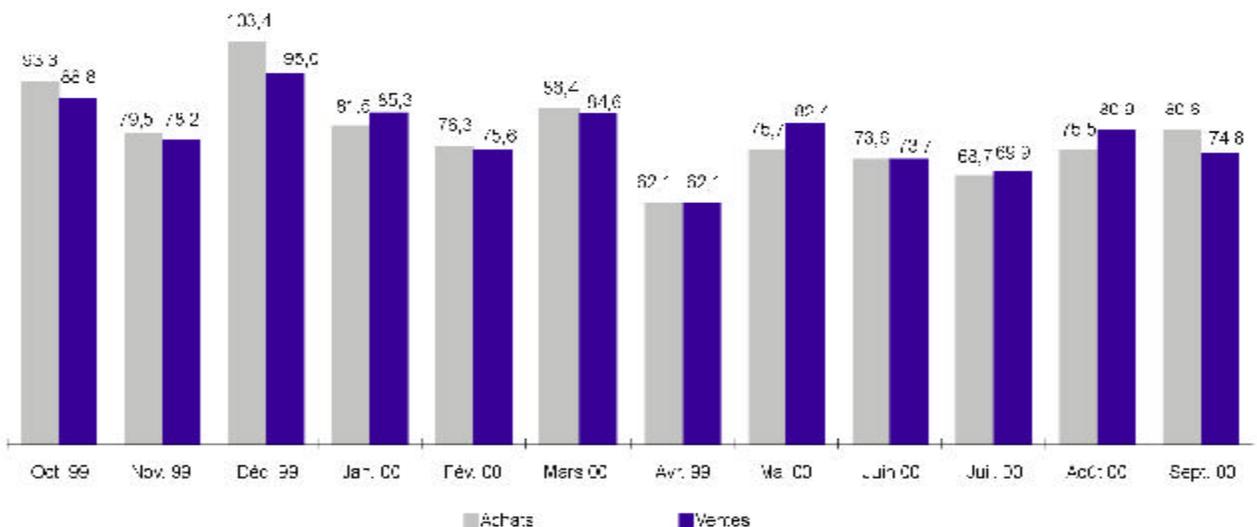
⁴ L'expression "opérations sur titres" désigne les transactions du système bancaire relatives aux bons BRH et aux placements.



Transactions avec la clientèle

Le volume des opérations de change a diminué par rapport à 1999. En effet, les achats de dollar É.U par les banques ont totalisé 956,5 millions tandis que les ventes de dollar É.U ont porté sur un volume de 951,6 millions, soit une contraction respective de 8,4 % et de 10,1 %. Au cours de l'année 1999, les transactions d'achat et de vente de devises ont totalisé respectivement 1 043,9 et 1 058,3 millions de dollars É.U. À noter qu'au cours du mois de décembre 99, les opérations d'achat et de vente ont atteint leur plus haut niveau au cours de l'exercice. Pour ce seul mois, les banques ont acheté environ 103,4 millions de dollars É.U contre des ventes totalisant 95,0 millions de dollars É.U.

Graphique 23 Volume des achats et des ventes de dollars É.U
(en millions de dollars É.U)

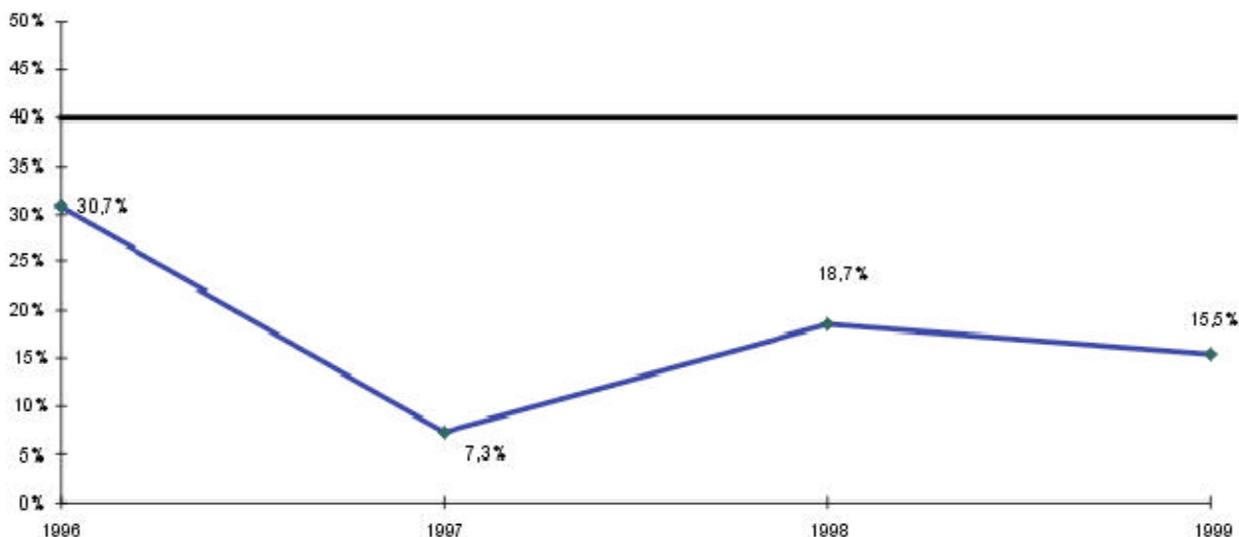


Transactions pour compte propre

Les transactions de change réalisées par les banques pour leur propre compte se sont effectuées en conformité avec les règles édictées par la BRH en la matière. Le ratio position nette sur fonds propres du système était de 15,3 % au 30 septembre 2000, en dessous de son niveau de l'année précédente (15,5 %) et de la norme de 40% fixée par la circulaire 81-2 sur la gestion du risque de change (voir graphique).



Graphique 24 Position nette en devises du système bancaire en pourcentage des fonds propres
(au 30 septembre)

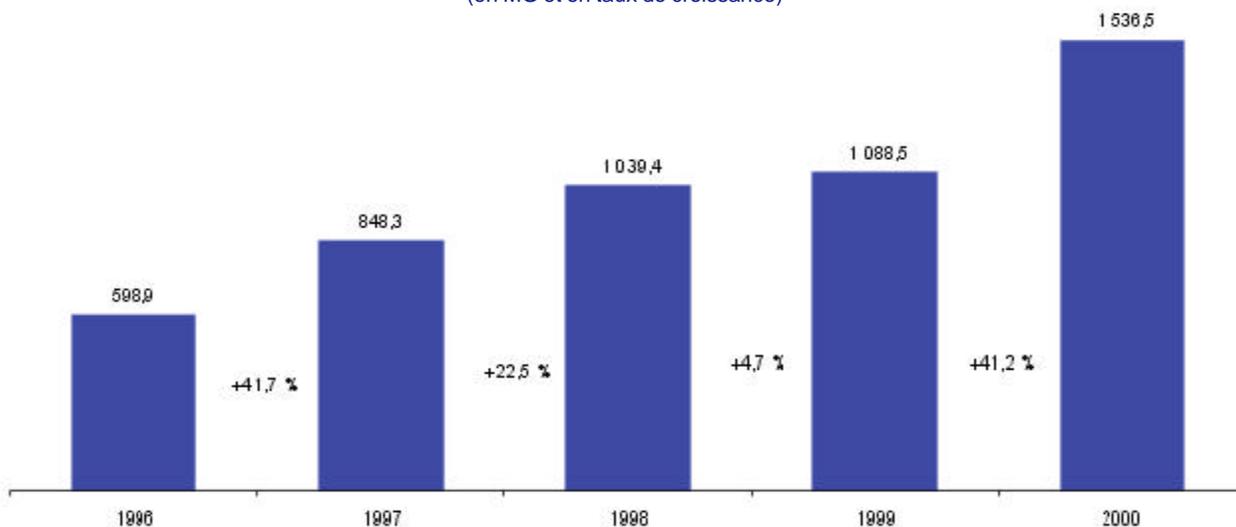


VI.2 Structure Financière et Qualité de l'Actif

Assise financière et fonds propres

Les fonds propres du système bancaire ont connu un accroissement de 448,0 MG (41,2 %) passant de 1 088,5 MG en 1999 à 1 536,5 MG en 2000, le plus important depuis 1997 où ils avaient atteint 41,7 %. Cette évolution est provoquée principalement par l'augmentation de 118,8 % du bénéfice net – laquelle a induit une variation de 74,7 % des bénéfices non répartis — combinée à des hausses de 32,9 % et 97,9 % enregistrées respectivement au niveau du capital versé et des réserves.

Graphique 25 Croissance des fonds propres du système bancaire
(au 30 septembre)
(en MG et en taux de croissance)





Comme prévu par la circulaire 88 sur la suffisance des fonds propres, la deuxième phase d'application des normes d'adéquation du capital est entrée en vigueur le 30 septembre 2000. Le tableau ci-dessous indique qu'au 30 septembre 2000, le système bancaire, dans son ensemble, s'est conformé aux limites réglementaires. Cependant, les banques commerciales d'État continuent de présenter une capitalisation insuffisante. En effet, elles ont atteint 48,10 pour le multiple actif sur fonds propres et 7,3 % pour le ratio fonds propres sur actifs à risque.

**Tableau 21 Respect des normes de suffisance de fonds propres
(au 30 septembre)**

Catégories d'établissement	Actif / fonds propres		Fonds propres / actif à risque	
	2000 Max: 22	1999 Max: 25	2000 Min: 10 %	1999 Min: 8 %
Banques à capitaux privés haïtiens (9 banques) ¹	18,25	19,66	11,74	10,57
Banques commerciales d'État (2 banques)	48,10	62,05	7,33	4,74
Succursales de banques étrangères (2 banques)	16,11	72,19	17,76	3,60
Système	19,07	23,62	12,09	9,35

¹: nombre de banques au 30 septembre 2000.

Qualité de l'actif

Les prêts improductifs bruts ont représenté 6,8 % du portefeuille de crédit brut, un niveau inférieur à celui de 1999 (7,9 %). La baisse de ce ratio s'explique par la croissance plus soutenue des prêts bruts (38,1 %) par rapport à celle des prêts improductifs (17,7 %).

**Tableau 22 Arrérages du portefeuille de prêts bruts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en MG et en pourcentage)**

	2000	var.	1999	var.	1998	var.	1997	var.	1996
Prêts improductifs bruts	839,5	17,7%	713,2	-0,8%	718,6	104,6%	51,2	41,2%	248,8
Prêts bruts totaux	12 413,5	38,1%	8 990,8	7,5%	8 367,5	16,0%	7 215,9	37,5%	5 249,3
Taux d'arrérage	6,8 %		7,9 %		8,6 %		4,9 %		4,7 %

Le portefeuille de crédit du système a bénéficié d'une couverture à peu près égale à celle de 1999. La relative stabilité du ratio de couverture est due principalement au faible écart constaté entre la croissance des provisions pour créances douteuses (18,2 %) et celle des prêts improductifs bruts (17,7 %), appuyé par une légère amélioration de la qualité du portefeuille de crédit dont le taux d'arrérage a enregistré une baisse au cours de l'exercice.



Tableau 23 Couverture des prêts improductifs bruts par les provisions pour créances douteuses
(au 30 septembre)
(en MG)

	2000	1999	1998	1997	1996
Provisions pour créances douteuses	525,1	444,4	404,1	279,2	238,4
Prêts improductifs bruts	839,5	713,2	718,6	351,2	248,8
Taux de couverture	62,6 %	62,3 %	56,2 %	79,5 %	95,8 %

Rapportés aux fonds propres, les prêts improductifs non couverts par les provisions ont diminué, passant de 24,7 % au 30 septembre 1999 à 20,5 % au 30 septembre 2000. L'amélioration de ce ratio s'explique par une croissance plus faible des prêts improductifs nets par rapport à l'avoir des actionnaires. En effet, les prêts improductifs nets ont crû de 16,9 % au cours de l'exercice alors que l'avoir des actionnaires a augmenté de 41,2 %.

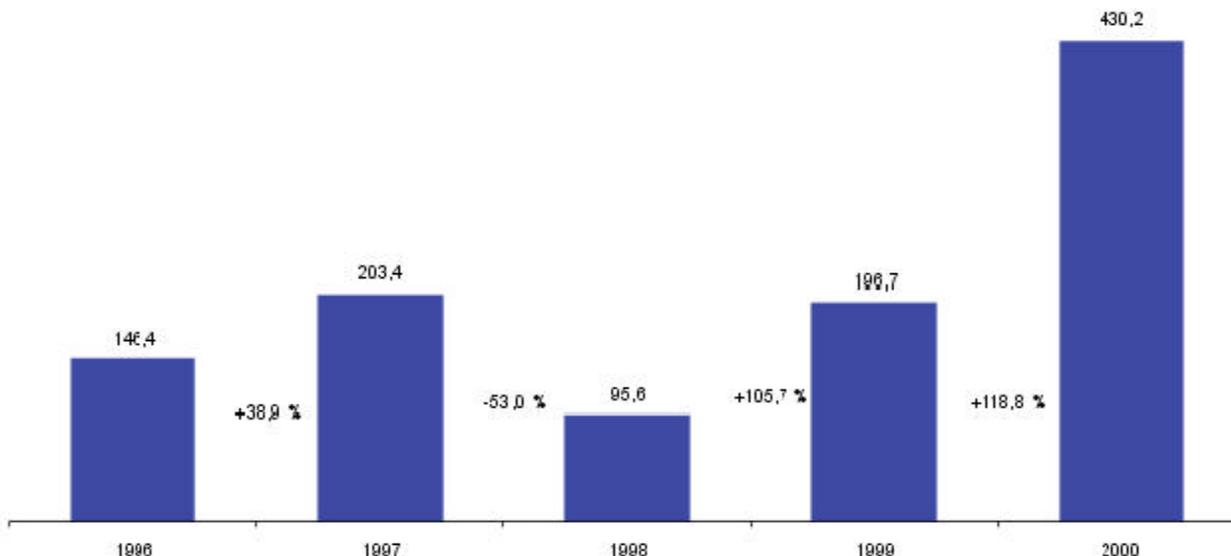
Tableau 24 Prêts improductifs nets en pourcentage des fonds propres
(au 30 septembre)

	2000	1999	1998	1997	1996
Prêts improductifs bruts	839,5	713,2	718,6	351,2	248,8
moins : provisions pour créances douteuses	525,1	444,4	404,1	279,2	238,4
Prêts improductifs nets	314,3	268,8	314,5	72,0	10,4
Fonds Propres	1 526,6	1 088,5	1 039,4	848,3	598,9
Proportion des prêts improductifs nets par rapport aux fonds propres	20,6 %	24,7 %	30,2 %	8,5 %	1,7 %

VI.3 Résultats

Rentabilité

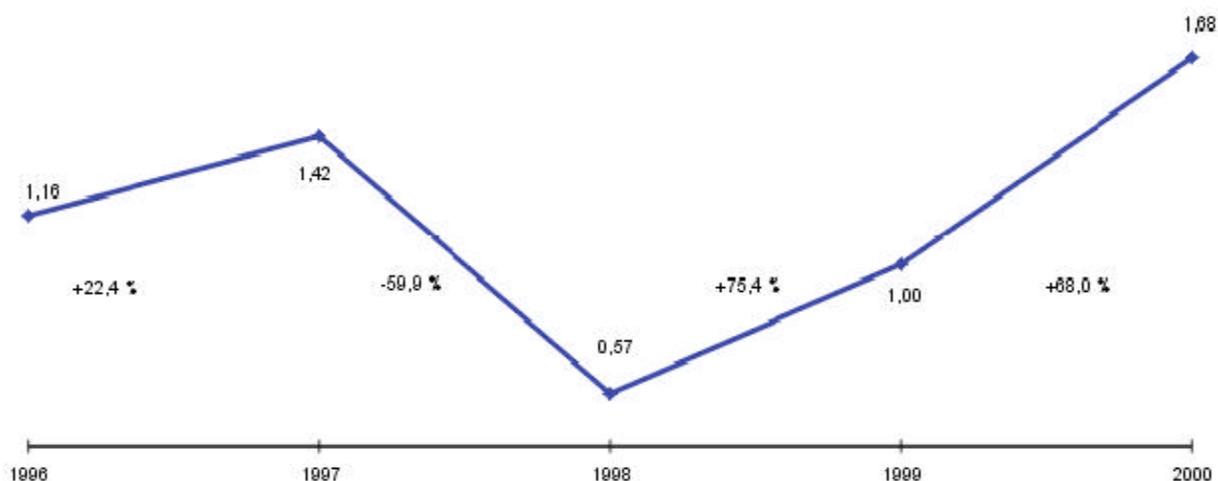
Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2000, les différents soldes intermédiaires de gestion du système bancaire ont tous augmenté, améliorant nettement les indices de rentabilité. Le rendement de l'actif (ROA) et celui de l'avoir des actionnaires (ROE) ont atteint leur niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années. Pour le second exercice consécutif, les bénéfices dégagés par l'industrie bancaire ont plus que doublé passant de 196,7 MG en 1999 à 430,2 MG en 2000.

**Graphique 26 Croissance du Bénéfice net**(au 30 septembre)
(en MG et en taux de croissance)

Cette performance peut s'expliquer par le fait que la croissance des dépenses d'exploitation (26,0 %) a pu être contenue à un niveau moins élevé que celle des revenus nets d'intérêts (32,5 %) et surtout par l'apport des autres revenus (55,3 %). Il faut toutefois signaler l'impact important de *l'effet taux de change* qui a contribué à l'augmentation significative des gains de change.

Graphique 27 Rendement de l'actif (ROA)

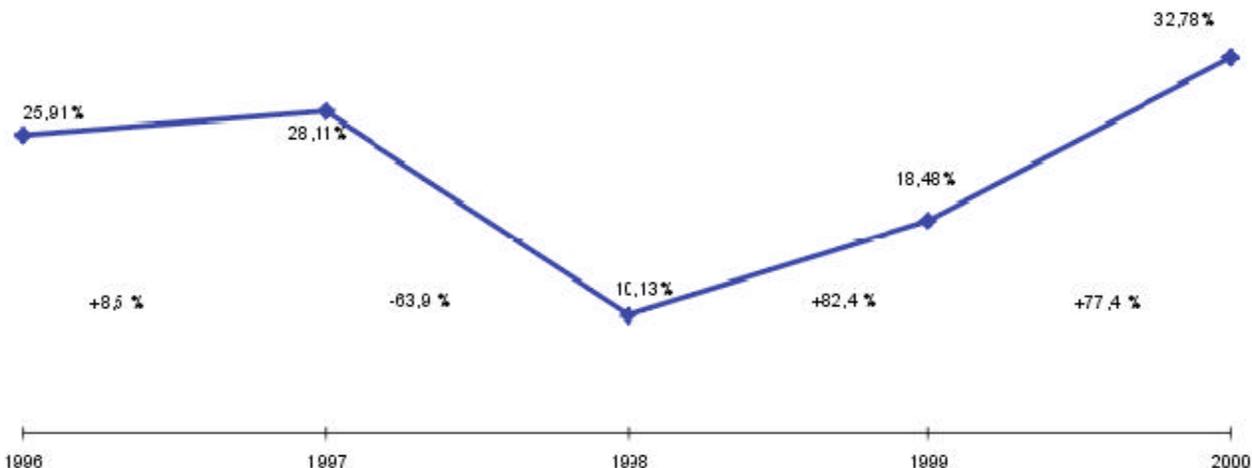
(au 30 septembre)



Suite à la hausse des résultats nets (118,8 %) et celle moins marquée de l'actif (42,7 %), le ROA s'est établi à 1,68 %. La rentabilité de l'actif a varié de 77,4 %, passant de 18,5 % en 1999 à 32,8 % en 2000.

2000. Ces variations sont dues surtout à l'augmentation de la marge de profit qui est passée de 8,6 % à 13,7 % et, dans une moindre mesure, à une légère augmentation du levier financier, la productivité de l'actif étant restée relativement stable.

Graphique 28 Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE)
(au 30 septembre)



Revenus nets d'intérêts

Après une modeste croissance de 3,5 % en 1999, les revenus d'intermédiation du système bancaire ont connu une augmentation de plus de 343,4 MG passant de 1 056,6 MG à 1 400,0 MG soit une variation positive de 32,5 %.

Les revenus d'intérêt qui avaient accusé une certaine contraction (-4,1 %) en 1999 ont crû de 32,4 % au cours du dernier exercice. Même si le rendement moyen des prêts a chuté à son plus faible niveau depuis 1996, les revenus sur prêts ont néanmoins crû de 22,8 %, passant de 1 432 MG en 1999 à 1 758,4 MG en 2000. Les intérêts perçus sur les bons BRH constituent une part de plus en plus importante des revenus des banques (15,0 % en 2000 contre 12,9 % en 1999 et 9,4 % en 1998). Cependant, ce sont surtout les autres revenus d'intérêt qui ont connu la variation la plus marquée (122,5 %) passant de 97,6 MG à 217,2 MG.

Après une décélération sensible (-13,7 %) en 1999, les dépenses d'intérêt ont repris leur tendance à la hausse avec un taux de croissance similaire à celui des revenus d'intérêts (32,3 %). Cette augmentation est due non seulement à la croissance des dépôts (37,4 %) mais aussi à la progression de la part relative des dépôts à terme (DAT) dans la structure des dépôts. Les DAT qui sont rémunérés à des taux d'intérêt plus élevés ont représenté une part plus importante des ressources des banques (30,4 % en 2000 contre 27,9 % l'exercice précédent).



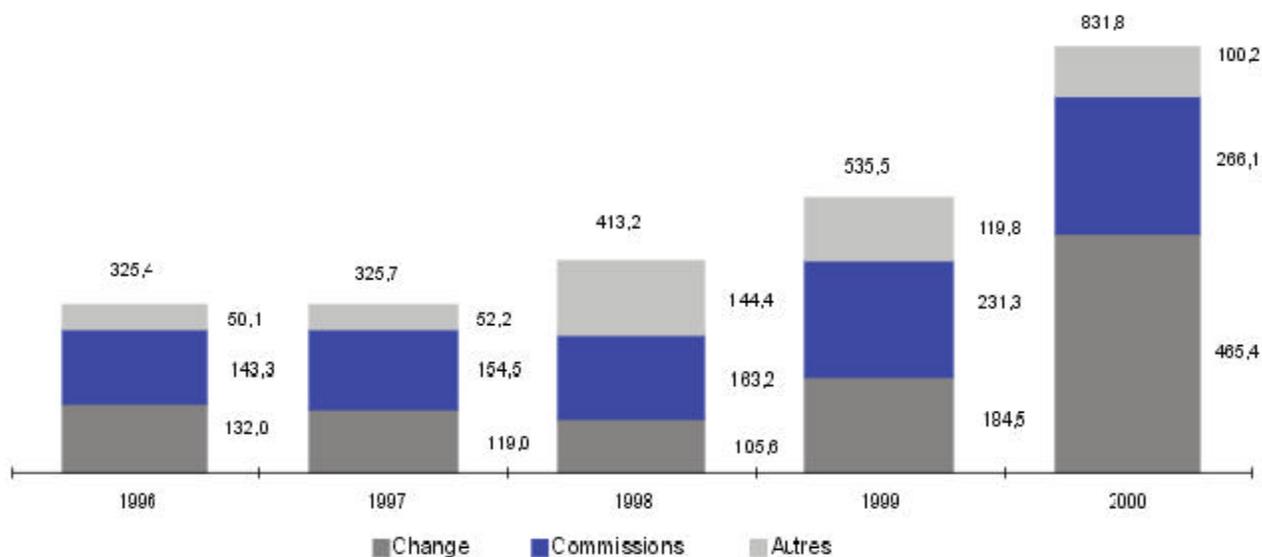
Tableau 25 Revenus nets d'intérêts
(au 30 septembre)
(en MG)

	2000	1999	1998	1997	1996
Revenus d'intérêt					
Prêts	1 758,4	1 432,0	1 504,8	1 156,2	939,7
Intérêts sur bons BRH	349,8	226,3	172,8	--	--
Autres	217,2	97,6	154,2	176,5	38,3
	2 325,4	1 755,9	1 831,8	1 332,7	978,0
Dépenses d'intérêt	925,4	699,3	810,6	541,9	434,1
Revenus nets d'intérêts	1 400,0	1 056,6	1 021,4	790,8	543,9
Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêt	60,2%	60,2%	55,8%	59,3%	55,6%

Autres revenus

Les autres revenus se sont élevés à 831,8 MG en hausse de 55,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution qui constitue la plus forte progression depuis 1996 s'explique principalement par les gains sur change. Ceux-ci ont enregistré une progression de 152,3 %, passant de 184,5 MG à 465,4 MG. Les commissions ont connu une croissance plus modeste (15,1 %). Les autres composantes du poste Autres revenus ont accusé une décélération de 16,3 % poursuivant la tendance à la baisse amorcée depuis 1998.

Graphique 29 Autres revenus
(au 30 septembre)
(en MG)





Produit net bancaire et Provisions pour mauvaises créances

Grâce aux résultats provenant de l'intermédiation bancaire et surtout de la progression sensible des Autres Revenus, le système bancaire a pu dégager une marge bénéficiaire brute de 2 231,7 MG soit un accroissement de 40,2 % par rapport à 1999. Cette évolution est la plus significative enregistrée au cours des cinq dernières années.

Les dotations pour mauvaises créances se sont élevées à 146,9 MG en hausse de 38,2 % par rapport à l'exercice précédent. Ce montant de provision a été particulièrement important au quatrième trimestre au cours duquel cinq banques ont comptabilisé 77,2 MG de dotation.

Tableau 26 Produit net bancaire
(au 30 septembre)
(en MG)

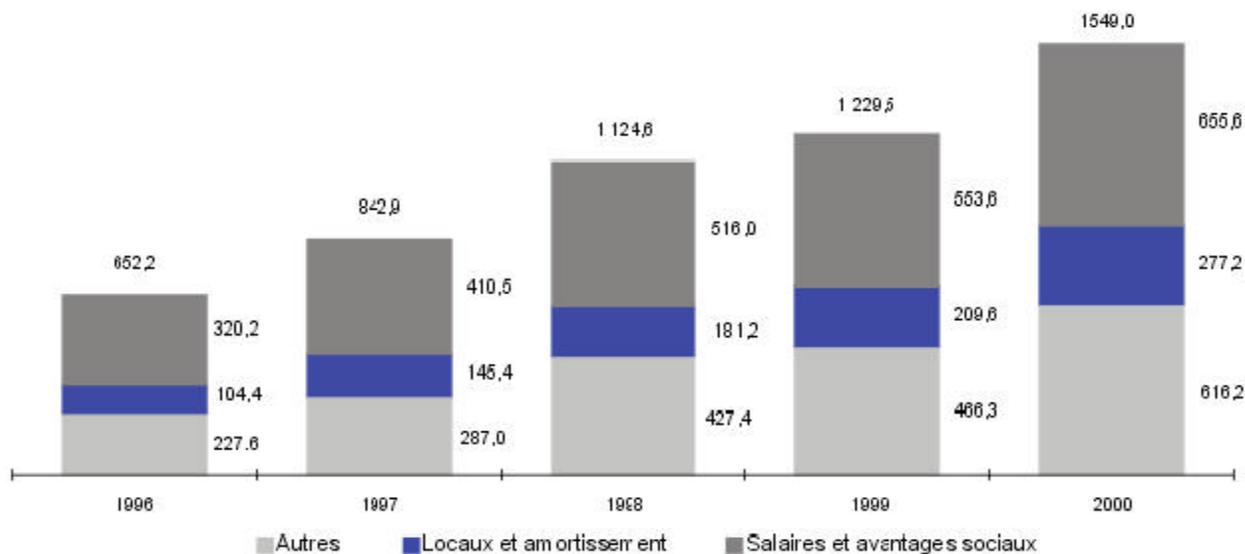
	2000	var.	1999	var.	1998	var.	1997	var.	1996	var.
Revenus nets d'intérêts	1 399,9	62,7 %	1 056,6	66,4 %	1 021,3	71,2 %	790,8	70,8 %	543,9	62,6 %
Autres revenus	831,8	37,3 %	535,5	33,6 %	413,2	28,8 %	325,7	29,2 %	325,4	37,4 %
Produit net bancaire	2 231,7	100,0 %	1 592,1	100,0 %	1 434,5	100,0 %	1 116,4	100,0 %	869,4	100,0 %
Provisions pour créances douteuses	146,9		106,3		144,4		38,1		35,8	
Bénéfice avant dépenses d'exploitation et impôts	2 084,8		1 485,8		1 290,1		1 078,3		833,6	

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 1 549 MG en 2000. Le coefficient d'exploitation a baissé à 69,4 % se rapprochant du seuil des 67 % considéré comme le maximum acceptable au niveau international. Cette performance peut être interprétée comme un meilleur contrôle des dépenses dont le taux de croissance (26,0 %) a été inférieur à celui du produit net bancaire (PNB, 40,2 %).



Graphique 30 Dépenses d'exploitation
(au 30 septembre)
(en MG)



La croissance des salaires et des avantages sociaux a pu être maintenue à 18,4 % en 2000, poursuivant ainsi la tendance amorcée en 1999. Cependant, les frais de locaux ont augmenté de 29,5 % alors que cette variation avait atteint seulement 2,9 % au cours de l'exercice précédent.

Taux de rendement moyen des prêts et rémunération moyenne des dépôts

Le coût de captation des dépôts s'est stabilisé au cours de l'exercice. Cette relative stabilité cache des variations importantes au niveau de la rémunération des divers types de dépôts. En moyenne, les taux d'intérêt offerts sur les dépôts d'épargne ont en effet chuté passant de 4,1 % à 3,4 % sur les gourdes et de 2,2 % à 1,8 % sur les devises alors que les taux d'intérêt pour les nouveaux dépôts à terme ont enregistré une tendance à la hausse passant de 8,1 % à 10,4 % pour les DAT en gourdes et de 4,3 % à 4,6 % pour les DAT en devises.

Tableau 27 Rémunération moyenne des dépôts
(au 30 septembre)
(en MG et en pourcentage)

	Dépôts moyens ¹	Dépenses d'intérêts	Taux moyen de rémunération
1996	6 986,2	434,0	6,2%
1997	8 647,5	541,9	6,3%
1998	10 610,2	810,6	7,6%
1999	12 596,5	699,3	5,6%
2000	16 399,9	925,4	5,6%

¹ Les dépôts moyens sont calculés en faisant la moyenne arithmétique des dépôts à la fin de la période et des dépôts en début de la période. À noter que les dépôts à vue sont non compris.



Les taux d'intérêt chargés aux emprunteurs ont varié à la hausse (23,1 % en 1999 et 23,9 % en 2000 pour les prêts en gourdes; 12,5 % en 1999 et 13,5 % en 2000 pour les prêts en devises). Cependant, la part des prêts en devises ayant augmenté dans le bilan des banques, le taux de rendement moyen des prêts a reculé de 16,50 % à 16,43 %.

Tableau 28 Rendement moyen des prêts
(au 30 septembre)
(en MG et en pourcentage)

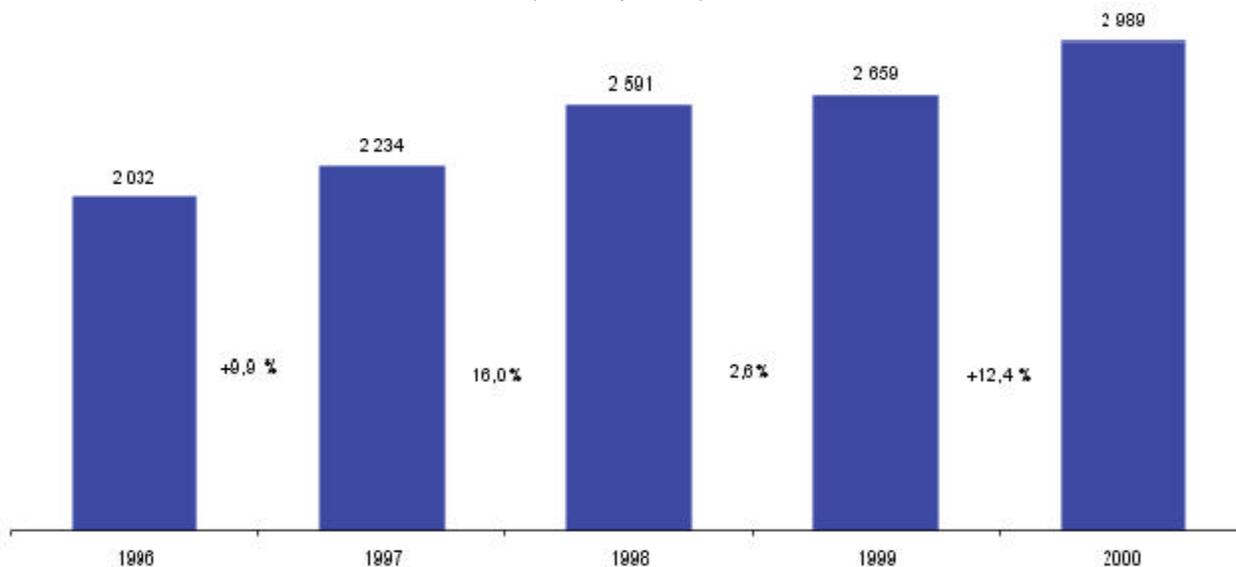
	Prêts bruts Moyens	Revenus d'intérêts¹	Taux moyen de rendement
1995	3 757,3	556,8	14,8 %
1996	4 786,5	939,7	19,6 %
1997	6 232,6	1 156,2	18,6 %
1998	7 791,7	1 504,8	19,3 %
1999	8 679,2	1 432,0	16,5 %
2000	10 702,6	1 758,2	16,4 %

¹ Les autres revenus d'intérêts non compris.

VI.4 Effectif des banques et Productivité

Le personnel des banques est passé de 2 659 employés au 30 septembre 1999 à 2 989 employés au 30 septembre 2000, soit une hausse d'environ 12,41 %. La Banque Nationale de Crédit, poursuivant son processus de restructuration, a encore réduit son effectif. Le personnel des succursales de banques étrangères représente moins de 5 % de l'effectif du système bancaire.

Graphique 31 Nombre d'employés du système bancaire
(Au 30 septembre)





La productivité des banques s'est nettement améliorée en 2000. La part du produit net bancaire absorbée par les dépenses d'exploitation est passée à 69,4 %, alors que pour les cinq exercices précédents elle n'avait jamais évolué en-dessous de 75,0 %. L'amélioration de ce ratio s'explique par l'évolution du produit net bancaire (40,2 %) qui a connu une progression plus soutenue que celle des frais généraux (26,0 %). Le ratio de couverture des dépenses d'exploitation par les revenus nets d'intérêts s'est également amélioré. Il a, en effet, atteint 90,4 % renversant ainsi la tendance à la baisse amorcée en 1998.

Tableau 29 Ratios de productivité
(au 30 septembre)

	2000	1999	1998	1997	1996
Coefficient d'exploitation ¹ (Dépenses d'exploitation / produit net bancaire)	69,4 %	77,2 %	78,4 %	75,5 %	75,0
Ratio de couverture des dépenses d'exploitation par les revenus nets d'intérêts (Revenus nets d'intérêts / dépenses d'exploitation)	90,4 %	85,9 %	90,8 %	94,0 %	83,0

¹ Le ratio dépenses d'exploitation sur produit net bancaire (81,95%) et le ratio de couverture des dépenses d'exploitation (86,9%) apparaissant au rapport annuel de l'exercice 1998 sont révisés étant donné qu'une banque avait, par erreur, enregistré des charges de provisions de 50,9 MG au niveau des dépenses d'exploitation contribuant ainsi à l'amplification de ces dernières. Les ratios rectifiés sont respectivement de 78,4% et 90,8%.

La productivité des banques a également augmenté sur le plan de l'utilisation des ressources humaines. À l'exception des prêts, tous les agrégats (voir tableau 30) par employé ont augmenté. D'une manière générale, ces ratios sont plus élevés pour les succursales des banques étrangères.

Tableau 30 Productivité par employé
(au 30 septembre)
(en milliers de gourdes et en pourcentage)

	2000	var.	1999	var.	1998	var.	1997	var.	1996
ctif/employés	10 073,3	+27,0%	7 934,2	+12,9%	7 028,5	+0,5%	6 990,7	+8,4%	6 447,1
rêts bruts/employé	4 153,1	+22,8%	3 381,3	+4,7%	3 229,5	0,0%	3 230,0	+25,0%	2 583,3
épôts/employé	8 368,1	+22,3%	6 843,4	+15,5%	5 923,7	+1,5%	5 835,4	+11,3%	5 242,5
NB/employé	748,7	+24,7%	598,8	+8,2%	553,6	+10,8%	499,8	+16,8%	427,8
énéfice/employé	143,9	+94,6%	74,0	+100,5%	36,9	-59,5%	91,0	+26,4%	72,1



VII. LA SURVEILLANCE DES BANQUES

VII.1 Mission de Surveillance

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH en son article 2 alinéa 7 inclut, parmi les missions de la Banque Centrale, la surveillance de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux institutions financières. Cette surveillance s'exerce à travers le Département de la Supervision des Banques et des Institutions Financières (article 19). Le *Décret du 14 Novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et les activités bancaires sur le territoire de la République d'Haïti*, en ses articles 51 à 56, renforce le pouvoir de la BRH en matière de supervision et de contrôle bancaire.

La protection des fonds des déposants et, de manière globale, le maintien de la confiance du public à l'endroit du système bancaire constituent les principaux déterminants de la mission de surveillance confiée à la BRH, mission matérialisée à travers des travaux d'inspection, de surveillance et de normalisation prudentielle.

VII.2 Exercice de Surveillance

Dans le cadre de sa mission de surveillance, la BRH effectue un contrôle permanent du système bancaire (contrôle sur pièces), procède à des inspections régulières des banques (contrôle sur place), émet des normes prudentielles et autres directives par le biais de circulaires. L'efficacité de ces contrôles requiert une bonne connaissance des activités des établissements bancaires et des contacts soutenus avec leurs dirigeants.

Le nouveau cadre de surveillance, élaboré au cours de l'exercice 1997, expose les méthodes de travail privilégiées par la Direction de la Supervision dans l'exercice de sa mission. Jusqu'au premier trimestre de l'exercice 1998-1999, la Direction de la Supervision utilisait la méthodologie CAMEL (Capital, Actif, Management, Bénéfice ou "Earnings" et Liquidité) lors des inspections générales. Par la suite, elle a renforcé cette méthodologie en mettant davantage l'accent sur le "Management" à travers des facteurs tels que "l'Organisation et le Contrôle" (CAMEL/COM).

VII.3 Réglementation Prudentielle

La BRH a poursuivi les travaux entrepris en 1995 relativement à la mise en place d'un programme de normes prudentielles en mettant en application deux nouvelles normes:

- La première (circulaire n° 95), mise en vigueur le 1^{er} août 2000, porte sur la déclaration de provenance de fonds pour toute transaction en espèces dépassant 200 mille gourdes, ou l'équivalent en monnaie étrangère, effectuée au niveau du système bancaire, des agents de change et des maisons de transfert. La mise en



application de cette norme s'inscrit dans le cadre des actions menées par la BRH tout au cours de l'exercice en vue de porter les instances dirigeantes des banques à protéger davantage leurs institutions contre des agents qui pourraient chercher à les utiliser pour effectuer des opérations de blanchiment de fonds. La BRH a aussi encouragé les établissements bancaires à renforcer leur système de contrôle interne par la mise en place de procédures et de système de surveillance. Sur un autre plan, ces actions rentrent dans le cadre des efforts entrepris à l'échelle internationale dans la lutte contre le blanchiment. Toujours dans cette perspective, la BRH a accompagné le gouvernement haïtien dans ses démarches en vue de l'adhésion d'Haïti au GAFIC.

- La deuxième norme (circulaire n° 97), mise en application le 18 septembre 2000, établit le coefficient maximal que les banques ne doivent pas dépasser en ce qui concerne le rapport entre les prêts en devises et les passifs de même nature.

À la fin de l'exercice 2000, un comité a été formé au sein de la Direction de la Supervision avec pour tâche d'adapter les normes prudentielles à l'évolution de l'environnement bancaire et d'en favoriser une meilleure application par les banques. En résumé, ce travail consiste à :

1. établir une uniformisation des concepts utilisés dans différentes normes;
2. présenter avec plus de précision les différentes étapes à suivre au niveau de l'application de certaines normes;
3. corriger les incohérences liées aux délais de soumission et aux dépassements de limites à prendre en compte au niveau de l'application de certaines circulaires;
4. Enlever les dispositions transitoires dont les délais sont arrivés à leur terme.

Le Tableau suivant présente le contenu du Programme des normes prudentielles à la fin de l'exercice 1999-2000 et donne une brève explication de l'objectif visé par chacune de ces normes.



Tableau 31 Programme des normes prudentielles

<p>Gestion du risque de change vise à limiter les positions de change courtes ou longues maintenues par les établissements bancaires et à responsabiliser la Direction de ces établissements quant à la mise en place de politiques et de systèmes de gestion et de contrôle appropriés.</p>	Mise vigueur le 1 ^{er} octobre 1996
<p>Limites relatives à la propriété croisée du capital vise à diversifier l'actionnariat du système bancaire afin que deux ou plusieurs établissements bancaires ne soient pas contrôlés, de façon importante, par les mêmes actionnaires.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} avril 1997
<p>Limites relatives à la concentration du risque de crédit vise à limiter les risques de crédit à l'égard des emprunteurs importants, des emprunteurs liés à un établissement bancaire et des secteurs d'activité.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} juin 1997
<p>Règles en matière de classification des prêts, de provisions pour créances douteuses et de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs vise à fournir une méthodologie permettant d'uniformiser la comptabilisation des prêts non productifs et le processus de constitution des provisions, ainsi qu'à assurer un niveau suffisant de provisions et à énoncer des règles en matière de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} oct. 1997
<p>Transmission d'états financiers à la BRH Norme établissant les instructions générales et spécifiques que les banques doivent suivre lors de la préparation des formulaires de déclaration - bilan et état des résultats - à soumettre à la BRH. vise à uniformiser les formulaires de déclaration que les banques transmettent à la BRH</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} janv. 1998
<p>Règles concernant la vérification des états financiers, la certification des informations statutaires soumises à la BRH et les relations entre la BRH et les vérificateurs indépendants vise à assurer que les établissements bancaires préparent leurs états financiers selon les principes comptables généralement reconnus sur le plan international; à garantir que les formulaires de déclaration Bilan et États des résultats soumis à la BRH ont été complétés en conformité avec la réglementation régissant la matière et reflètent fidèlement les données financières indiquées dans les livres et registres comptables; et à évaluer, lors des inspections, si la BRH peut s'appuyer sur la vérification indépendante afin d'éviter le dédoublement des travaux de même nature.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Règles minimales de contrôle interne vise à exiger des établissements bancaires qu'ils implantent un système et une fonction de contrôle interne adaptés à la taille et à la nature de leurs activités.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Surveillance consolidée des opérations des banques Permet à la BRH de surveiller un établissement bancaire et les entités que celui-ci contrôle en vue de connaître la situation financière et les résultats d'ensemble du groupe comme s'il s'agissait d'une seule entité.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Règles en matière de suffisance des fonds propres vise à mettre en place des normes en matière de suffisance des fonds propres afin d'assurer une capitalisation adéquate des établissements bancaires et de renforcer ainsi la solidité du système bancaire.</p>	Mise en vigueur le 10 déc. 1998
<p>Déclaration de provenance de fonds Fixe, pour toute transaction en espèces, le montant à partir duquel une banque doit faire signer par un client une déclaration de provenance de fonds.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} août 2000
<p>Limites relatives au rapport entre les prêts et passifs en devises Fixe le ratio maximum à maintenir, par les établissements bancaires, entre les prêts et les passifs en devises. vise à protéger les intérêts des déposants et à préserver la stabilité du système bancaire.</p>	Mise en vigueur le 18 sept. 2000



VII.4 Activités de Surveillance

Les activités de surveillance menées au cours de l'exercice 1999-2000 se résument en des inspections sur place et des contrôles sur pièces:

Inspections sur place

Au niveau de la surveillance sur place, la BRH a procédé à deux inspections ponctuelles liées à l'évolution de la situation financière de la BUH et de la Promobank et deux autres inspections portant sur l'évaluation des portefeuilles de crédit de la BUH et de la Socabank.

Quatre banques ont fait l'objet d'inspections générales au cours de l'exercice; il s'agit de la Capital Bank, de la BPH, de la BHD et de la Unibank.

La BRH a évalué des plans de contingence soumis par les banques dans le cadre des travaux de préparation du passage à l'an 2000. Elle a aussi effectué des visites d'information dans toutes les banques en vue de s'assurer que le système bancaire a opéré avec succès le passage à l'an 2000.

Contrôle sur pièces

La BRH opère un contrôle sur pièces à partir des formulaires provenant des différents établissements bancaires. Ce contrôle donne lieu à la production de deux types de rapports:

- les rapports externes, dont le Rapport Statistiques et Indicateurs Financiers et le Rapport Indicateurs Financiers en Graphes, produits sur une base trimestrielle et distribués à l'ensemble des décideurs du système financier.
- Les autres rapports sont internes à la BRH et constituent des études analytiques des tendances observées pour le système bancaire et pour chaque établissement.

VII.5 Demandes d'agrément

La BRH a reçu, au cours de l'exercice 1999-2000, les demandes d'agrément à titre d'agents de change de MM. Frantz Lafontant et Norman Acra. Par ailleurs, M. Michel G. Lescouflair a cessé d'exercer la profession d'agent de change au cours de cet exercice. En ce qui a trait aux maisons de transfert, la société Mélis S.A. a sollicité et obtenu le retrait de son agrément.



Après évaluation et analyse du dossier de la Socabel, une Banque d'Épargne et de Logement (BEL) en formation, la BRH a émis un avis favorable au Ministère de l'Économie et des Finances qui a délivré à cette société l'agrément l'autorisant à fonctionner en tant que BEL en octobre 2000.

Ouverture de succursales ou de comptoirs

La BRH a autorisé l'ouverture des succursales et comptoirs suivants : BPH (Aéroport), Capital Bank (Cap-Haïtien, rue du Quai, Carrefour, Carrefour-Feuilles), Socabank (Léogâne et Croix-des-Bouquets), Unibank (St. Marc, Port-de-Paix, Jacmel, Cayes, Turgeau, Croix-des-Bouquets).

Pénalisation

Le montant des pénalités encourues par les établissements bancaires assujettis au contrôle de la BRH s'est élevé à 3 194,3 mille gourdes, contre 1 271,3 mille gourdes l'année dernière. Les montants prélevés sur les banques à titre de pénalités se répartissent comme suit: 636,5 mille gourdes pour violation de la norme prudentielle sur la gestion du risque de change; 1 612,3 mille gourdes pour déficit de réserves; 945,5 mille gourdes pour retard dans la transmission de rapports à la BRH.

Intérêts payés³⁶

La BRH a versé des intérêts s'élevant à 359 336,9 mille gourdes à titre de rémunération des Bons BRH, contre 234 823,6 mille gourdes l'année précédente, soit une augmentation de 50,0 %. Ces dépenses d'intérêt avaient enregistré une baisse de 2,61% en 1999.

³⁶ Un écart comptable existe entre le montant des intérêts sur Bons BRH calculés à la BRH et celui reporté par les banques dans leurs états financiers.

Chronologie des principaux faits marquants de l'exercice

octobre 1999

- Augmentation de 2 points de pourcentage des coefficients de réserves obligatoires sur les passifs libellés en monnaies étrangères des banques et de leurs filiales non bancaires;
- Évaluation des plans de contingence soumis par les banques dans le cadre des préparatifs du passage à l'an 2000;
- Organisation par la BRH et le Centre d'Études Monétaires Latino-américaines (CEMLA) d'un séminaire international sur la supervision bancaire et sur la gestion des risques financiers. Ont participé à ce séminaire des cadres de la BRH, des représentants du secteur bancaire haïtien et de Banques Centrales de divers pays de la Caraïbe.

novembre 1999

- Lancement officiel des opérations de la Banque Haïtienne de Développement (BHD), autorisée à fonctionner, depuis novembre 1998, en tant que Banque d'Épargne et de Logement. Avec l'ouverture de cet établissement financier, le nombre de banques opérant dans le système passe à treize. Ce nombre était porté à douze après l'acquisition de la BIDC et de la BMH par la Sogebank au cours de l'exercice 1999;

décembre 1999

- Poursuite par la BRH des travaux de suivi du système bancaire en vue de s'assurer que l'ensemble des établissements bancaires maîtrisent les risques technologiques liés au passage à l'an 2000.

janvier 2000

- Le Conseil d'Administration de la BRH annonce que le système bancaire a effectué sans heurt le passage à l'an 2000.

mars 2000

- Examen d'un projet de fusion de deux établissements bancaires, la BUH et la Socabank. L'entité issue de ce regroupement deviendrait la deuxième banque du système par la taille de son actif (données au 31 mars 2000);
- Relèvement des coefficients de réserves obligatoires; cette augmentation affecte à la fois les passifs en gourdes et ceux libellés en monnaies étrangères;

- Retour à la méthode contemporaine de calcul des réserves obligatoires effectives des banques. Cette méthode élimine le décalage de 15 jours accordé aux banques pour l'ajustement du niveau de réserves effectives à celui des réserves obligatoires du mois précédent.

juillet 2000

- Rencontre entre la BRH et le Ministère de la Justice sur les mesures conjointes à adopter dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

août 2000

- Mise en vigueur de la circulaire n° 95 par laquelle la BRH fait obligation aux établissements bancaires, agents de change et maisons de transfert de recueillir les déclarations de provenance de fonds de tous clients effectuant une transaction en espèces d'un montant supérieur ou égal à 200 000 Gourdes ou l'équivalent en monnaie étrangère.
- Une délégation de la BRH se rend à Trinidad et à la Barbade en vue d'étudier les modalités d'adhésion d'Haïti au Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux de la Caraïbe (GAFIC). Cet organisme a pour objectif d'élaborer et de promouvoir des stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Un cadre de Citigroup effectue une présentation à la BRH et au système bancaire sur le blanchiment de capitaux et sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur aux États-Unis visant à empêcher l'utilisation du système financier à des fins criminelles.

septembre 2000

- Nouvelle modification à la hausse des coefficients de réserves obligatoires auxquels sont assujettis les passifs des banques et de leurs filiales non bancaires. A la fin de l'exercice les taux de réserves obligatoires sur les passifs en gourdes sont établis comme suit: 31 % pour les banques commerciales, 19,5 % pour les banques d'épargne et de logement et 31 % pour les filiales non bancaires des banques; pour les passifs en monnaies étrangères 21 % pour les banques commerciales, 19 % pour les banques d'épargne et de logement et 21 % pour les filiales non bancaires des banques;
- Mise en vigueur de la circulaire n° 97 faisant obligation aux établissements bancaires de ne pas dépasser un ratio de 50 % entre le montant des prêts en devises et celui des passifs en devises. Cette disposition entre en application à partir du 1er janvier 2001;
- Le taux de change de la gourde par rapport au dollar ÉU accuse une nette dépréciation et une forte volatilité au cours du mois de septembre. De 21,6345 gourdes pour un dollar É.U. à la fin du mois d'août 2000, le taux de référence calculé à la BRH a atteint le niveau record de 28,3337 gourdes à la fin de l'exercice.